République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 13
Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Tony CHOLLET, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.
Absents excusés : Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN).
Date de la convocation : 21/01/2016
Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/12/2015

Le compte-rendu du Conseil municipal du 22/12/2015 est adopté à l'unanimité et sans observation.

2/ Intervention du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)

Monsieur MANSOURI, directeur adjoint du CRER, présente un nouveau dispositif lancé par le CRER fin 2015. Ce dispositif permet la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics avec gestion par le biais d'une société leur appartenant à 100%, DemoSol : ce système participatif des citoyens complète puis remplace le financement bancaire de départ ; les citoyens peuvent s'ils le souhaitent souscrire une obligation financière, le capital étant restitué au terme de l'engagement. Pour la Commune de GERMOND-ROUVRE, il s'agirait d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture sud de la garderie, salle de motricité et dortoir de l'école, qui serait mise à disposition par convention pour 25 ans.
Les membres du Conseil municipal accueillent favorablement le projet et sollicitent le CRER afin de prendre connaissance des modalités pratiques et conventionnelles possibles avant de la poursuite éventuelle du projet.

3/ Délibérations

a) Distributeur de pain

Monsieur le Maire déclare en introduction que la présente délibération intervient dans un contexte de réponse aux besoins de service de proximité. Les artisans boulangers travaillant actuellement avec la Municipalité (restauration scolaire) ont été sollicités pour offrir ce service. L'offre a été déclinée. Si l'expérience s'avère satisfaisante, elle pourrait être étendue à Rouvre en sollicitant un autre boulanger.

Délibération N°1/2016

Monsieur le Maire propose l'installation d'un distributeur de pain, devant la mairie, à GERMOND.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité, moins une abstention :

- ***La mise en place d'un distributeur de pain à GERMOND, à côté de la mairie.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le boulanger en charge de la fourniture du pain, Monsieur Jonathan MERLET de Saint Christophe Sur Roc.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

b) Vente des parcelles C1072, C92 et C1328

Délibération n°2/2016

Suite à l'acquisition par la commune de la propriété de Monsieur BONADE le 21 décembre dernier, et comme convenu avec le voisin immédiat, il est proposé de revendre la parcelle C1072, une partie des parcelles C92 et C1328, suivant plan annexé à la délibération, à Monsieur MINEAU Willy qui en a fait la demande.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ***De vendre la parcelle C1072 et une partie des parcelles C92 et C1328 à Monsieur MINEAU Willy pour un montant net vendeur de 15 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.***
- ***La commune prendra à sa charge les frais de bornage éventuels.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

c) <u>Ouvertures de postes</u>

<u>Délibération 3/2016</u>

Compte tenu des propositions d'avancement de grade pour l'année 2016 et de l'évolution professionnelle des agents concernés, il est proposé d'ouvrir deux postes permettant par la suite à 2 agents communaux (Solange TEXIER et Eléonore BIDAUD) d'obtenir un avancement conformément à la législation et après fixation des ratios.
Compte tenu de la situation professionnelle de Madame Christelle GUIBERT, actuellement ATSEM à raison de 23,87 heures annualisées (en centième) et Adjoint d'Animation à raison de 7,48 heures annualisées (en centième), il est proposé un passage en CTP afin que Madame Christelle GUIBERT soit nommée ATSEM durant l'intégralité du temps de travail alloué sur ces deux postes initialement, et compte tenu de ces attributions, relevant désormais uniquement de son poste d'ATSEM. Il est rappelé que Madame Christelle GUIBERT ne pourra être nommée sur son nouveau poste qu'après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ***D'ouvrir un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal 1ère classe à raison de 30.28 heures annualisées (en centième).***
- ***D'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe à temps complet.***
- ***D'ouvrir un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal 2ème classe à raison de 31.35 heures annualisées (en centième).***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

Le Maire précise cette procédure d'ordre administratif : si les postes ouverts sont pourvus par l'avancement des agents concernés après avis du CTP, il faut entendre que les postes des agents promus occupé actuellement seront fermés. En bref, il n'y a pas création d'emplois nouveaux.

d) <u>Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)</u>

<u>Délibération 4/2016</u>

VU

- *Le code de la construction et de l'habitation ;*
- *La Loi n°2005-102 du 11/02/05 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;*
- *L'Ordonnance n°2014-1090 du 29/09/14 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;*
- *Le Décret n°2014-1326 du 5/11/14 relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;*
- *L'Arrêté du 8/12/14 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;*
- *L'Arrêté du 15/12/14 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;*

Monsieur le Maire expose que les gestionnaires des ERP (Etablissement Recevant du public) et des IOP (Installations Ouvertes au Public) ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les normes d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité, adossé à une programmation budgétaire, permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai imparti.
Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune de GERMOND-ROUVRE a été réalisé en décembre 2015 par la société SOCOTEC. Il en résulte que 6 ERP ne sont pas conformes au 31/12/2015.
Les travaux n'ayant pu être réalisés en 2015, délais règlementaires, un Ad'AP doit être déposé auprès des services préfectoraux dans les meilleurs délais.
Ainsi il est proposé de répartir l'Ad'AP sur une période de 5 ans, comprenant plusieurs étapes de travaux de 2016 à 2021. Le montant total des travaux est estimé à 66 200 € HT.

Les ERP concernés et le budget estimé par établissement :

- La salle des fêtes (4ème catégorie) 3 300 €
- Le groupe scolaire (5ème catégorie) 11 200 €
- La Communale (5ème catégorie) 18 700 €
- L'Eglise de GERMOND (5ème catégorie) 3 700 €
- La Chapelle de ROUVRE (5ème catégorie) 20 000 €
- L'ancienne mairie et toilettes publiques (5ème catégorie) 9 300 €

Proposition d'intervention :

- La salle des fêtes (4ème catégorie) 2016
- Le groupe scolaire (5ème catégorie) 2016 à 2018
- La Communale (5ème catégorie) 2016 à 2020
- L'Eglise de GERMOND (5ème catégorie) 2017 à 2019
- L'ancienne mairie et toilettes publiques (5ème catégorie) 2017 à 2018
- La Chapelle de ROUVRE (5ème catégorie) 2021

Proposition de financement des travaux par année :

- 2016 20 800 €
- 2017 9 500 €
- 2018 11 200 €
- 2019/2020/2021 24 700 €
- Total 66 200 € HT

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ***D'approuver l'Ad'AP tel que présenté ci-dessus.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

4/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres

a) Compte-rendu des structures communautaires, Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur le Maire énonce quelques-unes des dernières décisions prises lors du conseil communautaire de la CAN de la veille :

- Ventes de différentes parcelles dans les Z.A.E (zone artisanale économique)
- Poursuite du projet de tourisme fluvial engagé
- Récolement d'œuvres d'art
- Urbanisme
- Mise en place de vidéo surveillance dans les transports en commun

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire indique que de nombreux élus de la CAN ne souhaitaient pas la mise en place de cette vidéo-surveillance. Ce système est dénoncé, car il ne remplit pas un rôle préventif, mais répressif. Il est à craindre que cela ne réduise pas les incivilités. Il apparait coûteux (245 000€ pour 50 caméras). Est-il bien nécessaire au regard de l'enquête effectuée par le cabinet TRYOM, qui révèle que les usagers des bus urbains se sentent en sécurité à 92,9%.

b) Comptes rendus des Syndicats

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH) :
Claude MEUNIER, excusé, a transmis un résumé du compte rendu du dernier conseil du SIAH. Il informe du départ de Daniel David, qui quitte également le conseil municipal de Champdeniers.

Le conseil syndical devait voter son Budget Primitif 2016, mais cela a été ajourné faute de quorum au 22/01/16. Un conseil a donc été proposé la semaine suivante.
Enfin, la récente position ministérielle d'étude au cas par cas des résolutions des problèmes de continuité écologique des cours d'eau semble un atermoiement et une atteinte aux principes de la loi sur l'eau ; les intervenants du syndicat craignent que cela ouvre la porte aux réactions des propriétaires d'ouvrages mis en cause.

Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO):
Monique MATHIS rend compte du dernier conseil
syndical dont l'objet principal était l'adoption du tableau de répartition des charges générales (personnel essentiellement) pour l'année et des Budgets 2016 pour chaque compétence exercée par le SECO ; les autres faits marquants : en Production, le lancement d'une étude de réalisation d'une réserve d'eaux brutes en amont de l'usine de potabilisation de l'eau de Beaulieu (54 000 €), en Distribution, des travaux de sécurisation sur la jonction des réseaux entre le SECO et le SMEG, la poursuite de la concertation préalable au renouvellement du programme de 5 ans pour l'amélioration de la ressource en eau. En questions diverses, une proposition de règlement pour le financement des extensions de réseaux dans les communes a été faite ; par contre, l'offre relative à la maintenance de la défense incendie, boudée par les communes, sera réétudiée.

Commission aménagement et Comité de pilotage
Le Comité de pilotage s'est réuni le 14 janvier 2016, suivi d'une 2ème rencontre avec les habitants de la cité des Fougères, le 23 janvier dernier. La commission aménagement, elle, s'est réunie le lundi 25 janvier 2016.

Il en résulte que la proposition du bureau d'études pour « le lotissement de la Fougère, le chemin du Chêne Rouvre et l'espace ludique » s'élève à un montant total de 640 510.50 € HT. Ce montant est bien au-dessus de l'enveloppe estimation globale fixée à l'origine, 200 000 € HT/ 250 000€ HT maximum, hors subventions possibles.
Même si tous semblent d'accord pour indiquer que ce projet est très intéressant et séduisant, il en résulte que budgétairement, il n'est pas envisageable en l'état.
Le Conseil municipal souhaiterait donc que le bureau d'études du Baron Perché, revoit sa proposition **pour un montant total par proposition de 300 000 € TTC** :

- Une proposition qui concernerait que le lotissement et le chemin du Chêne Rouvre.
- Une proposition qui ne concernerait que l'espace ludique.
- Une proposition qui engloberait le lotissement, le chemin du Chêne Rouvre et l'espace ludique.

Un courriel sera adressé à cette fin au bureau d'études dès que possible. Il s'agira ensuite d'étudier les propositions afin d'examiner laquelle parmi les 3 proposées, pourrait être finalisée.
Le Jeudi 28 janvier est organisé un Comité Technique d'Effacement de Réseaux entre les différentes parties intéressées au projet (le Municipalité, SIEDS, Gérédis, Orange, SECO, CAN pour l'assainissement) concernant ce futur aménagement. L'objet est de déterminer les possibilités d'intervention et leurs niveaux en terme de subvention, l'ordre des travaux et leur coordination. Compte tenu des procédures à mettre en œuvre, il se pourrait que les travaux ne puissent se réaliser qu'en 2017.

5 / Questions diverses

ORANGE
Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec la société Orange afin de discuter de la possibilité de relier par fibre optique l'armoire ADSL de ROUVRE à la fibre posée par RTE dans le cadre du passage de la ligne haute tension 90 000 volts, via sa filiale Arteria. Le rendez-vous était très positif puisque Orange semble intéressée par le projet.
Une prochaine rencontre est prévue avec les services de la CAN la semaine prochaine dans le cadre de la poursuite de cette solution.

SEOLIS
Monsieur le Maire a rencontré les représentants de SEOLIS afin d'envisager l'implantation de plusieurs points d'éclairage public, notamment au niveau du virage route de la Pèce Nègre.

RESERVE INCENDIE
Monsieur le Maire informe de l'installation de la réserve incendie au lieu-dit Mauvergne. Il reste à

engager les modalités de remplissage par les services du SECO.
Pour la défense incendie des Fichères, village à cheval sur les communes de Cours et de Germond Rouvre, une réunion est prévue le 4 février prochain à Cours avec les habitants des Fichères et les représentants des deux communes qui aurait également une partie de son territoire couvert par cette défense en cas d'implantation de celle-ci au niveau les Fichères.

REMERCIEMENTS

Les familles de François SENECHAU et d'André ELIE remercient l'ensemble du Conseil municipal pour les mots et attentions portés lors de la disparation de leur proche.

EXPOSITIONS

Deux expositions à venir prochainement sur GERMOND :

- Exposition sur le recueil de paroles des Anciens, via le Centre Socio Culturel à partir de mi-mars
- Exposition de photos réalisées par un habitant de la commune, date à fixer.

PROCHAINES REUNIONS

- **Une commission finances aura lieu le jeudi 11 février 2016 à 18h30.**

- **Prochaines dates de réunions du conseil municipal : le 23 février, le 8 mars** (présentation du CSC par son directeur, Christian Dubray) **et le 29 mars 2016, 18h30 à la mairie.**

Fin du conseil municipal à 21h20.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 12
Isabelle AUBIAN, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.
Absents excusés : Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Tony CHOLLET
Date de la convocation : 16/02/2016
Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26/01/2016

Le compte-rendu du Conseil municipal du 26/01/2016 est adopté à l'unanimité et sans observation.

2/ Délibérations

a) Lotissement de la Fougère

Délibération N°5/2016

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de requalification du lotissement de la Fougère et de la création d'un espace ludique et sportif, le trésorier demande que soient indiqués le nom du titulaire de l'acte d'engagement et celui du co-traitant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'approuver l'acte d'engagement tel que signé le 26 octobre 2015, conformément à la délibération 57/2015 en date du 29 septembre 2015 en précisant que le titulaire de l'acte d'engagement est le bureau d'études de l'Atelier du Baron Perché situé à CLISSON et le co-traitant est le Groupe Etude Michel NICOLET de NIORT.***
- ***Il est rappelé que le montant total de l'étude est de 9 350 € HT, auquel s'ajoute 5. 200 € HT pour les options de 1 à 6 dont 2 options : « participation visite du village » : 350 € HT et l'option « exposition publique » 950 €, seront sollicitées sous réserve des nécessités dans l'avancement du projet. Le montant de ces deux options étant intégré au coût total de l'étude et non en supplément. Si ces deux options n'étaient pas consommées, le coût total du projet en serait réduit d'autant. Soit un total maximum de l'étude, toutes options de 14 550 € HT***

b) Indemnités du Maire et des Adjoints

Délibération n°6/2016

Suite à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 articles 3 et 18 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant des indemnités du Maire et des Adjoints qui repasserait au montant plafond sans délibération du Conseil Municipal.
Considérant que la limite du taux maximal en pourcentage de l'indice 1015, est de 43% pour le Maire et 16.5% pour les adjoints.
Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide, avec 12 voix pour et 1 abstention que la situation reste inchangée par rapport au régime des indemnités mis en place consécutivement aux élections de mars 2014 :
A compter du 1er janvier 2016, compte tenu du montant mensuel correspondant à l'indice brut 1015 au 1er janvier 2016, soit 3 801.47 €, les montants des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et adjoints sont maintenus:
Gérard EPOULET, Maire, 35 % de l'indice 1015, soit: **1 330.51 € brut.**
1er adjoint : **12%** de l'indice 1015, soit **456.81 € brut.**
2ème adjoint : **12%** de l'indice 1015, soit **456.81 € brut.**
3ème adjoint : **12%** de l'indice 1015, soit **456.81 € brut.**
4ème adjoint : **12%** de l'indice 1015, soit **456.81 € brut.**
Daniel SORAIN précise qu'il est toujours opposé au versement de ces indemnités pour les personnes retraitées, considérant que ces élus n'ont pas de perte de revenus et que ces indemnités ne sont donc pas justifiées.

c) Tableau des taux de promotion

Délibération n°7/2016

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que :
Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

VU l'avis FAVORABLE du Comité Technique Paritaire en date du 26/01/2016,
Le Maire, propose au conseil, de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

GRADES	TAUX (en %)
ATSEM principal de 1ère classe	100%
Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	100 %

- ***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le tableau de promotion ci-dessus, pour les avancements de grade***.

d) Voyage scolaire

Délibération n°8/2016

En 2014-2015, une subvention a été accordée à l'école dans le cadre de l'organisation d'un voyage scolaire à NANTES. Les classes de CE2, CM1 et CM2 avaient pu en bénéficier. Cette année, les enseignants ont sollicité la municipalité afin de renouveler l'opération, pour les élèves de GS, CP et CE1. Un voyage de 3 jours à LEZAY, site du Loup Garou, est programmé en avril prochain. Cela concerne 41 élèves. Le coût total de ce projet s'élève à 5495 €.
En 2015, environ 40 % du montant total du voyage, avait été subventionné par la municipalité. Monsieur le Maire propose le même ratio pour le voyage scolaire de 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De participer au voyage scolaire des élèves de GS, CP et CE1 de l'école de GERMOND-ROUVRE, du 25 au 27 avril 2016, à hauteur d'environ 40 % du coût global, soit : 2200 €.

e) Transfert de charges

Délibération n°9/2016

Monsieur le Maire expose :
Le rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 25 janvier 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.
Ce rapport porte sur :
- L'évaluation du détransfert de charges au 1er janvier 2016 liés au retour du camping Terre-Neuve à la commune de Marigny ;
- L'évaluation du détransfert de charges au 1er janvier 2016 liés au retour du parcours pédagogique et géologique de la Maraichine à la commune du Bourdet ;
- L'évaluation du détransfert de charges au 1er janvier 2016 liés au retour des voiries aux communes de Beauvoir-sur Niort, Fors et Prahecq ;

L'évaluation de la prise de compétences « Plan Local d'Urbanisme (PLU) ». L'impact pour Germond-Rouvre est de – 347 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- D'approuver le rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 25 janvier 2016.

f) Achats de matériels

Délibération n°10/2016

Monsieur le Maire propose l'acquisition de divers matériels et outils :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***L'acquisition de matériels de sport pour l'école de GERMOND-ROUVRE, pour un montant total de 2100 € TTC, auprès de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES.***
- ***L'acquisition d'une bétonnière, pour un montant de 1236 € TTC, auprès de l'entreprise FMVE.***
- ***L'acquisition d'une débroussailleuse, pour un montant de 1199 € TTC, auprès de l'entreprise FMVE.***
- ***L'acquisition d'une tondeuse autoportée, pour un montant de 18876 € TTC auprès de l'entreprise FMVE. L'ancienne tondeuse, ayant généré des frais importants l'année dernière.***

Daniel SORAIN repose la question d'une possible mutualisation de l'entretien et du matériel de voirie avec des communes ou syndicats à proximité de Germond-Rouvre.
Monsieur le Maire explique que certaines communes ont été sollicitées, sans réponse favorable à ce jour. Cela semble, pour le moment, difficile à envisager, mais la question sera reposée.

g) Eclairage public

Délibération n°11/2016

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de créer un éclairage public supplémentaire dans le bourg au début de la route du Pont aux Oies.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un éclairage public sur support route du Pont aux Oies à GERMOND-ROUVRE, installation qui sera réalisée par l'entreprise SEOLIS pour un montant, fourniture incluse, de 1075.85 € TTC.

Olivier FOUILLET précise que d'autres points d'éclairage sont nécessaires, proches des habitations au niveau des bourgs de GERMOND (Route de la Ballade) et ROUVRE. Cela est une question de sécurité publique.

h) Budget Primitif 2016

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Primitif 2016 (BP) en fonctionnement et en investissement. Le Budget Primitif s'équilibre en fonctionnement pour un montant de ***792 691 €*** et en investissement pour un montant de ***106 426.90 €***.
Daniel SORAIN expose que la capacité d'autofinancement brute au regard de ce BP est peu élevée (environ 24 000 €). Il indique que la section de fonctionnement est importante, que les dotations baissent et que la commune ne pourra se soustraire à ces charges. Par conséquent, la section d'investissement risque d'en pâtir, à moins d'augmenter les impôts. Il se dit inquiet quant aux finances de la commune et ajoute qu'il lui paraît prématuré de voter le BP aujourd'hui puisque la législation permet un vote jusqu'au 15 avril. Daniel SORAIN aimerait que le Conseil attende d'avoir plus d'éléments avant de voter ce BP, notamment en ce qui concerne les bases nécessaires pour le calcul des taxes, les montants des dotations, les résultats de l'année écoulée, etc…
Stéphane PELLETIER précise que la capacité d'autofinancement brute a toujours été peu élevée, mais reste constante par rapport aux années précédentes. Il indique également qu'une grande vigilance est accordée à la gestion de la section de fonctionnement tant par les élus que par les agents et que tous en sont conscients. Compte tenu de la baisse des dotations, le virement à la section de fonctionnement est légèrement en baisse mais reste correct, sachant qu'il est difficile de faire autant, avec moins… Par contre, le niveau d'endettement de la commune est en-dessous de la norme avancée par le percepteur, ce qui permettra de compléter l'autofinancement selon les besoins.

Concernant le choix du vote du BP ce jour, il a été fait compte tenu du fonctionnement de la collectivité au niveau des finances, avec le vote d'un Budget Supplémentaire (BS) ultérieurement, comme chaque année. Cela permet d'ajuster les dépenses et les recettes au regard des informations que la collectivité

sera certaine d'avoir obtenue à ce moment-là, contrairement au vote du BP. De plus, un vote avancé du BP, permet de ne pas entraver ou ralentir les projets en cours.
Monsieur le Maire ajoute que la municipalité a fait depuis longtemps le choix de pérenniser les emplois sous statut. Cela a donc un impact sur budget de fonctionnement. Pour autant, nous restons vigilants sur la maîtrise de ce poste.

- ***Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2016 est adopté avec 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.***

3/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres

a) Renouvellement contrat agent

Un contrat d'intérim a été effectué pour Hervé BLAIS dans le cadre du remplacement de Jean-Michel AUDEBAUD. Ce contrat est prolongé jusqu'au 22 avril 2016.

b) Comité de pilotage

Isabelle AUBIAN expose qu'il a été demandé au bureau d'études trois versions concernant les projets de requalification du lotissement de la Fougère et la création d'un espace ludique et sportif, comme convenu lors du précédent Conseil Municipal du 26 janvier 2016. Ces versions devront être conformes avec le budget que la commune a fixé. Il en résulte qu'une 4ème proposition (produit en partie de la version 1 et la version 3) a été demandée. Dans l'attente, une rencontre a eu lieu avec les services de la Préfecture, pour déterminer si le projet est éligible à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR). Il apparait que le projet est tout à fait éligible à la DETR.
Claude MEUNIER propose à nouveau de faire, appel aux habitants concernant les dernières propositions, puisque le projet doit être revu à la baisse, compte tenu des coûts.
Emilie CLOCHARD insiste sur le fait que ce projet annoncé dans le cadre du programme de la campagne électorale doit être maintenu moyennant une étude chiffrée précise, au regard des subventions possibles et des attentes des uns et des autres dans le cadre d'un budget maitrisé.
Isabelle AUBAIN confirme que l'étude du plan de financement du projet sera faite pour être présentée au Conseil Municipal et permettre le choix du conseil municipal.

c) Comptes rendus des réunions

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH) :
Claude MEUNIER fait part de l'intervention de l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) auprès du SIAH et de la poursuite de la chasse aux ragondins.

Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO):
Monique MATHIS indique que le prochain conseil syndical est fixé au 18 mars. Elle rend compte du dernier conseil syndical. Claude MEUNIER précise qu'il s'est retiré de la commission assainissement puisque la compétence est assurée par la Communauté d'Agglomération du Niortais. Il s'est inscrit dans une autre commission (distribution).

d) Compte rendu visite à BENET

Le 15 février 2016, un groupe de personnes constitué d'élus, administrés et/ou représentants d'associations communales, s'est rendu à BENET afin de rencontrer les élus et bénévoles qui se sont regroupés pour accueillir une famille de réfugiés, syrienne en l'occurrence et profiter de leurs conseils. Cette visite, très constructive, a permis de mettre l'accent sur la nécessité de prévoir dans le cadre de l'accueil de personnes réfugiées, des moyens techniques facilitant leur mobilité et une aide dans l'accomplissement des démarches administratives. Il ne s'agit pas de mettre uniquement à disposition de ces personnes, un logement mais de travailler à une intégration possible. L'investissement des personnes volontaires est donc important et doit se poursuivre sur la durée. A Benet, l'expérience semble pour le moment positive et bien engagée.

e) Réserve incendie

Le 22 février 2016, un rencontre a eu lieu entre les élus de COURS, de GERMOND-ROUVRE et le SDIS, afin de prévoir l'installation d'une citerne souple, lieu-dit des Fichères, hameau à cheval sur les deux communes, qui n'est actuellement pas protégé contre l'incendie. Il a donc été décidé, d'un commun accord, de partager le projet et les coûts afférents. Le rendez-vous a été concluant et un lieu d'implantation a été défini. M. le Maire, lorsqu'il aura reçu les informations complémentaires du SDIS, prendra contact avec les propriétaires des parcelles où l'implantation est projetée. Le projet suit donc son cours.

f) CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La dernière réunion du CCAS s'est déroulée le 4 février 2016. Il a été décidé de ne pas demander de subvention auprès de la commune car le CCAS dispose d'un budget de 3485.80 € et cela semble convenir pour l'année 2016.
Une adhésion à l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) sera réalisée.
Une rencontre a eu lieu avec l'assistante sociale de secteur afin de connaitre les domaines d'intervention en termes d'aide sociale sur la commune. Il apparait que cela concerne sur le territoire, surtout les « travailleurs pauvres », à savoir des personnes ayant un emploi à temps partiel ou pas, dont le salaire est insuffisant pour vivre.
Enfin, un règlement est à l'étude. Il permettra de déterminer les modalités d'attribution d'aides éventuelles auprès des administrés entre autre.

5 / Questions diverses

a) Nuits romanes 2016

La commune a été retenue pour une Nuit Romane 2016, le 25 août prochain. Les agriculteurs, voisins du périmètre, ont été consultés afin d'envisager la mise à disposition de terrain pouvant faire usage de parking.
C'est la troupe de cirque Les Krilati qui a été retenue pour intervenir, prestation d'1h30.

b) Fibre optique

Un rendez-vous est prévu le 7 mars prochain avec les représentants de la CAN et du département, voire des techniciens en télécommunication. Le dossier suit donc son cours.

c) Animations et manifestations sportives

Plusieurs manifestations sont prévues sur le territoire ces prochains jours :
- Festival Regards Noirs du 02/04 au 5/06 (organisé par la CAN en collaboration avec les 7 communes du nord de la CAN)
- Trail du Val d'Egray : 28/02/16
- La campinedarienne hivernale : 6/03/16
- Café associatif animé par le Club Rencontres et Loisirs sur le thème des jeux de cartes (14h à 20h) dans les locaux de l'ancienne mairie : 11/03/2016
- Route des Châteaux : 13/03/16
- Loto de l'APE : 19/03/16
- Vide grenier APE et marche nordique du foyer rural : 10/04/16
- 11ème Classic du Val de Sèvre : 30/04/16 au 1/05/16

d) Remerciement

Monsieur CLOCHARD remercie la municipalité pour son soutien suite au décès de son épouse.

PROCHAINES REUNIONS

- **Prochaines dates de réunions du conseil municipal : 8 mars** (présentation du CSC par son directeur, Christian Dubray) **et le 29 mars 2016, 18h30 à la mairie.**

Fin du Conseil Municipal à 21h50.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 MARS 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 12
Isabelle AUBIAN (partie à 19h50 pouvoir donné à Alexandra CHABOT), Estelle AUTRET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS (partie à 19h50, pouvoir donné à Gérard EPOULET), Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.
Absents excusés : Ludivine CHAUVINEAU (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Olivier FOUILLET (pouvoir donné à Estelle AUTRET), Céline THROMAS (pouvoir donné à Daniel SORAIN).
Date de la convocation : 03/03/2016
Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Centre Socio Culturel Du Val D'Egray (CSC)

Monsieur Christian DUBRAY, Directeur du CSC, et les membres du bureau : Monsieur Jean-Paul GUILBOT, Vice-Président, Madame Martine AUGER, Secrétaire, Messieurs Gérard AUDEBERT et Didier LEMOTHEUX, ont souhaité présenter le CSC, ses fonctions, ses missions, ses valeurs, ses activités, ses membres : bénévoles et salariés, ses adhérents et son territoire.
Dans cette démarche, un film a été réalisé par des professionnels. Après la projection du film aux membres du Conseil Municipal, une discussion s'est engagée sur ce qu'est le CSC aujourd'hui et son avenir, compte tenu des fusions des communautés de communes au 1er janvier 2017 (Communauté de Communes du Val d'Egray, Communauté de Communes Gâtine Autize, Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine).
Aujourd'hui le CSC compte 140 adhérents de GERMOND-ROUVRE sur 1000 adhérents au total.
Le 23 mars prochain a lieu l'Assemblée Générale du CSC suivie d'une conférence sur la laïcité à laquelle les membres du Conseil Municipal sont conviés.

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/02/2016

Emilie CLOCHARD fait part d'une remarque concernant la notion de « travailleur pauvre », indiquant que la définition proposée dans le compte rendu, ne lui paraît pas assez claire.
Après quelques précisions sur le sujet, le compte-rendu du Conseil Municipal du 23/02/2016 est adopté à l'unanimité.

3/ Délibérations

Délibération n°12/2016

L'orchestre à vent de Niort a créé un orchestre de jeunes du conservatoire Auguste TOLBECQUE mais aussi de musiciens de la région. Cet orchestre sera en résidence les 6, 7 et 8 juillet prochain. La commune a la possibilité de soutenir cette formation, en recevant ces musiciens, le 8 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition d'intervention de l'orchestre à vent de NIORT, le vendredi 8 juillet 2016, pour un concert à 20h45, place Saint Médard, pour un montant de 850 € TTC.
- De prendre en charge le repas des musiciens avant le concert, le 8 juillet au soir. Un buffet froid sera donc proposé au groupe, entre 35 et 40 musiciens, dans la limite de 200 €.

Délibération n°13/2016

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à l'élagage des platanes, tilleuls et érables au niveau de la place de Saint Médard.
Deux devis ont été reçus en mairie :

Alexandre PARTHENAY d'AZAY LE BRULE	:	4 084.20 € TTC
Jean-Jacques BOINOT de ROMANS	:	2 340.00 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de Jean-Jacques BOINOT de ROMANS sur un montant de 2 340 € TTC.

3/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres

a) Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray

Une réunion a eu lieu avec le Syndicat Mixte de la Carte sur la question du regroupement de tous les syndicats dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique qui crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements

b) Fibre optique

Un rendez-vous était prévu le 7 mars dernier avec des représentants de la CAN, l'entreprise Orange et le Conseil Départemental et les Elus de GERMOND-ROUVRE mais ce rendez-vous a été annulé. Il est reporté au 21 mars 2016.

4 / Questions diverses

a) Café associatif

Vendredi 11 mars, le café associatif est organisé par l'association le club Rencontres et loisirs en partenariat avec le Comité des fêtes, dans l'ancienne mairie. Des jeux de cartes seront proposés, cette activité est ouverte à tous à partir de 17h.

b) Exposition

A partir du 15 mars prochain, les habitants pourront découvrir l'exposition « tranche de vie » dans le hall de la mairie en partenariat avec le CSC.

PROCHAINES REUNIONS

- **Prochaine date de réunion du conseil municipal : 29 mars**

Fin du Conseil Municipal à 20h30.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 8
Isabelle AUBIAN, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Olivier FOUILLET, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER.
Absents excusés : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET (pouvoir donné à Alain GAUTHIER), Emilie CLOCHARD (pouvoir donné à Monique MATHIS), Daniel SORAIN, Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER).
Date de la convocation : 24/03/2016
Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08/03/2016

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8/03/2016 est adopté à l'unanimité et sans observation.

2/ Délibérations

Délibération n°14/2016

Un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), occupé par Christelle GUIBERT, évolue. Actuellement cet agent possède 2 grades : un poste d'ATSEM principal 2ème classe à raison de 23h87 (annualisées et en centième), et un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à raison de 7h48 (annualisées et en centième). Aujourd'hui, ses fonctions ne justifient plus de maintenir deux grades. Il est proposé suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) en date du 1er mars 2016 et l'avis favorable de l'agent en date du 18 janvier 2016, de réaffecter toutes les heures de travail de cet agent uniquement sur son poste d'ATSEM principal 2ème classe, soit un poste de 31h35 (annualisées et en centième).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'accepter l'augmentation du temps de travail de Madame Christelle GUIBERT, sur son poste d'ATSEM principal 2ème classe de 23h87 à 31h35 (annualisées et en centième) conformément à l'avis positif du CTP en date du 1er mars 2016.
- De supprimer le poste d'Adjoint d'Animation 2ème classe à raison de 7h48 ((annualisées et en centième).
- Cette décision prendra effet le 1er mai 2016.

Délibération n°15/2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes de subventions 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des subventions 2016 suivantes:

a) ***Tennis club du canton de Champdeniers……. 40 €***
b) ***Hand Ball Val d'Egray…… 90 €***
c) ***Collège Léo Dessaivre …… 350 €***
d) ***Association des paralysés de France……90 €***
e) ***Association Gymnastes de l'Egray……....300 €***
f) ***Comité des Fêtes……1500 €***
g) ***Coopérative scolaire GERMOND-ROUVRE……1700 €***
h) ***Radio Gâtine…… 480 €***
i) ***UDAF…….. 150 €***
j) ***AICM…… 350 €***

k) ***Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2016 - section fonctionnement dépenses – Article 6574 – Subventions de fonctionnement.***

Délibération n°16/2016

Monsieur le Maire et Stéphane PELLETIER présentent les taux 2015 de la commune au regard des autres collectivités voisines et collectivités de mêmes strates. La commune se situe dans la moyenne basse au niveau du taux d'imposition foncière et dans la moyenne en ce qui concerne le taux d'imposition de la taxe d'habitation. S'ensuit un débat sur l'intérêt ou non d'augmenter les taux pour 2016. Il est proposé d'appliquer une augmentation différenciée des taux, compte tenu des baisses des dotations, des projets menés, de la faible augmentation des bases de calcul et du produit attendu.

Vote des taux des taxes locales 2016 :

➢ ***Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide avec 9 voix pour, 4 abstentions, des taux des taxes 2016 suivants :***

1) ***Taxe d'habitation : 16.01 %***
2) ***Taxe foncière : 16.48 %***
3) ***Taxe foncier non bâti : 55.24 %***

Le produit attendu est de : 309 087 €

3/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres

a) Conseil communautaire

Monsieur le Maire fait part des décisions et débats engagés lors du dernier Conseil Communautaire de la CAN. Il en résulte que les taux n'ont pas été votés mais qu'ils devraient être maintenus. Une réflexion est menée concernant la politique tarifaire des services d'ordures ménagères. Enfin de nombreux recrutements saisonniers ont été faits comme chaque année pour la période estivale et notamment dans le cadre des ouvertures des piscines.

b) Fibre optique

Une rencontre a eu lieu le 21 mars dernier en présence des représentants de la CAN, du Conseil Départemental, et de la municipalité. Un rendez-vous est à nouveau prévu avec les services de la CAN, le Conseil Départemental, un opérateur d'ORANGE et la commune. Le projet suit donc son cours.

c) Conseil d'école

Le dernier conseil d'école s'est déroulé le 10 mars dernier. Monique Mathis fait part des informations qui en résultent. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2016/2017, se maintiennent à hauteur de 122 élèves. Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été mis à jour. Quelques travaux doivent être effectués afin de le finaliser.
Au niveau de la nouvelle organisation du ménage, l'équipe enseignante est satisfaite ainsi que de la mise à disposition du gymnase de Saint Maxire.
Une activité natation est à l'étude pour la prochaine rentrée.

Isabelle AUBIAN indique qu'il serait peut-être intéressant de convier les agents de l'école lors de ces conseils, comme cela se fait dans d'autres établissements.

d) Centre Socio Culturel (CSC)

L'Assemblée Générale (AG) du centre Socio Culturel a eu lieu le 23 mars. Le CSC a fait part des changements possibles de fonctionnement que pourraient générer le regroupement des intercommunalités comme cela avait été engagé lors de la réunion de Conseil Municipal du 8 mars dernier.
Un débat intéressant sur la laïcité a été organisé à l'issue de l'AG, mené par un enseignant chercheur.

e) Réseau Développement Durable (CAN)

Le Conseil s'est réuni le 16 mars dernier. Isabelle AUBIAN informe des échanges. Il a été rappelé en actualités l'inscription de la CAN pour le projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ». Suite à l'appel à projets national lancé en direction des territoires en matière de politique énergétique, la CAN a signé en novembre dernier une convention financière pour un montant de 500 000 euros. Ce financement va soutenir à 80% des investissements à la réalisation de cinq actions du Plan Climat de la CAN, relative à ses domaines de compétences.
Lors de la semaine du développement durable, une manifestation autour de la promotion du vélo est organisée par Ville O Vélo le 5 juin prochain. Si des cyclistes désirent converger vers Niort, n'hésitez pas à contacter la mairie ou cette association pour préparer au mieux ce trajet en vélo. Un pique-nique géant et différentes animations seront proposés à cette occasion.
Elaboration du SCoT-PLUiD : L'exécutif de la CAN souhaiterait d'associer aux groupes de travail constitués dans le cadre de l'élaboration du ScoT et du PLUiD, 4 à 5 élus du réseau développement durable ; ceci concernerait en particulier la constitution d'un groupe de travail « environnement ».

4 / Questions diverses

a) Environnement

Claude MEUNIER interroge les Elus sur les actions possibles et souhaitées au niveau du développement durable, préservation de l'environnement, lutte contre les incivilités de certains : dépôts sauvages de déchets, destruction des haies, dépôts de ferrailles sur certains terrains privés… Il souhaiterait que la municipalité se saisisse de ces problèmes et que des actions de lutte contre ses comportements soient engagées. Il propose qu'une politique participative de développement durable et lutte contre la pollution environnementale, soit engagée sur le territoire communal. Isabelle AUBIAN précise que la commune est déjà impliquée au sein de diverses structures (SIAH, SECO etc…) dans plusieurs démarches en ce sens, (programme Re-sources) et qu'elle travaille sur ces thématiques lors des séances de la commission aménagement et environnement. Il sera évidemment le bienvenu s'il désire œuvrer dans cette perspective.

PROCHAINE REUNION

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : lundi 25 avril 2016

Fin du Conseil Municipal à 20h20.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 12
Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU (parti à 20h35), Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN (parti à 20h10), Céline THROMAS.
Absents excusés : Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Olivier FOUILLET (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Céline THROMAS).
Date de la convocation : 21/04/2016
Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29/03/2016
Le compte rendu du Conseil Municipal du 29/03/2016 est adopté à l'unanimité et sans observation.

2/ Délibérations

Délibération n°17/2016

Monsieur le Maire expose qu'il a été informé le samedi 9 avril, par voie de presse de l'annonce du Président de Région ALPC, Monsieur Alain ROUSSET, d'interrompre sine die les Nuits Romanes.
France 3 a contacté la mairie le lundi 12 avril, pour un reportage sur le sujet, en qualité de commune recevant une Nuit Romane.
Monsieur Chaumet (à l'initiative de la pétition : « Sauvons les Nuits Romanes ») et Monsieur Decarroux (à l'initiative du mouvement « Touche pas à mes Nuits Romanes ») ont demandé la mise à disposition d'un lieu pour organiser une conférence de presse. Celle-ci s'est tenue le samedi 16 avril, à la mairie, en présence de France Bleue et la Nouvelle République.
Aujourd'hui Monsieur le Maire propose de soutenir et d'appuyer ces initiatives en proposant une motion de soutien aux Nuits Romanes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité moins 3 abstentions :

- D'adresser au Président de la Région ALPC, une motion demandant le maintien des Nuits Romanes 2016.
- De soutenir les mouvements et démarches instaurés par Messieurs CHAUMET et DECARROUX, respectivement : Sauvons les Nuits Romanes et Touches pas à mes Nuits Romanes.

Délibération n°18/2016

Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) est une association, interface active entre les pouvoirs publics, les collectivités locales, les particuliers et les professionnels.
Il facilite le recours aux énergies renouvelables par des actions de promotion et d'assistance technique, en toute indépendance et objectivité. Il mène ses missions en faveur de la maîtrise de l'énergie et des filières énergétiques renouvelables : la Biomasse (bois énergie, méthanisation, ...), le Solaire (thermique et photovoltaïque), l'Éolien et la Micro hydraulique.
Cette association a aidé et soutenu la commune dans le cadre de la mise en place des chauffe-eaux solaires dans les locatifs municipaux (pour lesquels la commune était opérateur).
Monsieur le Maire indique que le projet soumis concerne la mise en place de panneaux photovoltaïques, producteurs d'énergie, conformément aux conclusions du « cadastre solaire ».
La commune ne souhaitant pas être l'opérateur en direct, elle a la possibilité de conventionner avec la société DEMOSOL qui propose un financement participatif, société créée par le CRER dans le cadre de la mise en place de ce type de projet. Les panneaux seraient disposés sur la toiture de la salle de motricité de l'école.
Daniel SORAIN estime souhaitable que les parents d'élèves soient informés afin d'écarter toutes les craintes que ce type d'installation peut générer. Monsieur le Maire précise que le sujet a déjà été évoqué lors du Conseil d'école de février, en présence des représentants des parents d'élèves.
Isabelle Aubian rappelle que la présentation faite aux conseillers a permis de répondre aux questions posées sur ce point et que le projet une fois adopté fera aussi l'objet d'explications en réunion publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- D'accepter l'implantation de panneaux photovoltaïques en mettant à disposition gratuitement une partie du domaine public : la toiture de la salle de motricité de l'école, dans le cadre du protocole de financement participatif proposé par la société DEMOSOL et dans la mesure où ce projet est d'intérêt général puisqu'il favorise la production d'énergies renouvelables.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société DEMOSOL pour une durée de 25 ans et dont un exemplaire sera joint à la présente délibération.

La commune n'a pas nécessité à adhérer à titre individuel au CRER car la Communauté de d'Agglomération du Niortais est adhérente.

Délibération n°19/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du bourg, la commune a sollicité l'ensemble des opérateurs par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) pour l'effacement des réseaux se situant au lotissement de la Fougère. Le CTER a étudié l'effacement du réseau électrique BT et téléphonique en deux tranches dans le cadre du programme "EFFACEMENT".
Le résultat des estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement (basse tension), éligible à l'aide du SIEDS. Le montant prévisionnel des travaux d'enfouissement du projet se décompose comme suit :
Quartier de la Fougère :

- **Tranche 1 est :**

	Coût total en Euros H.T	**Financement à la charge du SIEDS**		**Financement à la charge de ORANGE**	**Financement à la charge de la commune**
Réseaux électriques (1)	101 368 €	**92%**	**93 259 €**	0 €	8 109 €
Réseaux téléphoniques (2)	8 513 €	0 €		7 574 €	939 €
Réseaux éclairage public (3)	A préciser par la commune	Subventionné sous conditions		0 €	A préciser par la commune
Total	109 881 €	93 259 €		7 574 €	9 048 €

- **Tranche 2 est :**

	Montant des travaux	**Financement à la charge du SIEDS**	**Financement à la charge de ORANGE**	**Financement à la charge de la commune**
Réseaux électriques (HT) (1)	87 613 €	100 %	0 €	0 €
Réseaux téléphoniques (2)	6 191 €		5 500 €	691 €
Réseaux éclairage public (3)	A préciser par la commune		0 €	A préciser par la commune
Total	**93 804 €**		5 500 €	691 €

(1) Effacement du réseau électrique « Main d'œuvre - Génie civil » compris.
(2) Effacement du réseau de télécommunication seul et fourniture du matériel. Pour la partie « Main d'œuvre-Génie civil » la commune traitera directement avec l'entreprise qu'elle aura retenue et qui lui fournira un devis ferme. A titre indicatif, ce coût complémentaire à charge de la commune peut être estimé à 25% du coût total des travaux électriques.
(3) Aide du SIEDS pour le renouvellement de l'éclairage public.
A réception de la présente délibération, le SIEDS étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation de cet aménagement, le programme de travaux, les montants prévisionnels, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel.
- De solliciter auprès du SIEDS les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des travaux au titre du programme *"EFFACEMENT 2017"*, la présente délibération valant engagement de la commune.

- De solliciter une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public,
- D'inscrire les sommes correspondantes au budget 2017 – section investissement dépenses sous réserve des résultats comptables à fin d'exercice 2016 et des capacités financières de la commune en 2017.

Délibération n°20/2016

Dans le cadre du projet de requalification du lotissement de la Fougère, 5 versions ont été proposées :
Version A : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre
300 174.00 € TTC ttes options
Version B : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre + aire de loisirs minima
306 011.40 € TTC ttes options
Version C : Aire de loisirs
302 595.72 € TTC ttes options
Version D : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre + aire de loisirs minima
395 612.40 € TTC ttes options
Version E : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre + aire de loisirs minima
400 170.72 € TTC ttes options

Ont été retenues dans le cadre de la commission d'aménagement et au regard des présentations faites au sein des divers Conseils Municipaux les versions A et E, ces versions étant à la fois au plus près des capacités financières de la commune et au plus proche des attentes à la fois des administrés et des élus.
Stéphane PELLETIER présente les plans de financement possibles de ces 2 versions et il apparaît que le projet A reste dans l'enveloppe initiale envisagée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 12 voix pour et 3 voix contre :
- De retenir la version A pour un montant de 300 174.00 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 62 500 €
- De demander une subvention aux services du Département dans le cadre du CAP79, appui aux collectivités, d'un montant de 40 930 €.
- De solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 12 000 €.
- De donner délégation à Monsieur le Maire afin d'entamer les démarches auprès des Banques pour un emprunt de 250 000 € maximum, destiné à financer le projet de requalification du lotissement de la Fougère.
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Daniel SORAIN explique qu'il n'est pas favorable à ce projet compte-tenu de la capacité financière de la commune. Il précise que d'autres projets seraient plus pertinents aujourd'hui et d'un intérêt plus général et non concentré sur un petit secteur.
Monsieur le Maire en réponse, confirme que la gestion budgétaire est faite au plus juste et au plus près des capacités financières de la commune ; le projet tel que proposé est cohérent avec celles-ci et il concerne un quartier ancien où la population est en attente.

Délibération n°21/2016

Dans le cadre du projet de restructuration de la salle des fêtes et de la salle communale, Monsieur le Maire informe que 3 architectes ont été sollicités : Architectes Associés, M. Chrétien, M. Loizeleur.
Deux réponses sont parvenues en mairie.
Le projet étant de restructurer la salle des fêtes et d'installer des sanitaires au niveau de la salle Communale, aménagements éventuels, et une annexe aux ateliers municipaux.

- *La proposition du cabinet d'Architectes Associés :* Le montant est de 3500 € HT et 9.7% du montant des travaux pour la partie « Mission de Maîtrise d'œuvre ». Pour la mission optionnelle : Ordonnancement, coordination et pilotage : 0.80% du montant des travaux.

- *La proposition du cabinet de Monsieur Chrétien :* Le montant est de 2400 € HT et 8% du montant des travaux pour la partie « Mission de Maitrise d'œuvre ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir le cabinet Architectes Associés pour un montant de 3500 € HT et 9.7% du montant des travaux pour la partie « Mission de Maitrise d'œuvre ».
- Ce montant sera imputé en section Investissement Dépenses - Article 2031 frais d'études.

Daniel SORAIN et Céline THROMAS demandent à ce que les architectes soient informés du montant envisagé pour les travaux afin d'éviter des propositions financières exorbitantes.

Délibération n°22/2016

Monsieur le Maire a reçu une proposition de la compagnie Caus'Toujours pour la mise en place d'un spectacle : **«Monsieur et Madame BARBEBLEUE » et en partenariat avec le Moulin du Roc de NIORT**. Le montant de la prestation serait de 500 € maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de la compagnie Caus'Toujours dans le cadre du spectacle **«Monsieur et Madame BARBEBLEUE »** en fin d'année 2016.

Délibération n°23/2016

Lors du Conseil Municipal du 23/02/2016, il a été décidé par délibération n°10/2016 l'acquisition d'une tondeuse auprès de l'entreprise FMVE de Champdeniers.
Cette tondeuse, sélectionnée sur catalogue ne correspond pas aux attentes des agents et des élus en charge du suivi technique. Il est proposé de choisir un modèle plus petit auprès du même fournisseur ainsi qu'un outillage complémentaire à la débrousailleuse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De choisir une tondeuse KUBOTA F1900E pour un montant de 16 452 € TTC.
- Une rallonge télescopique à la débroussailleuse transformable 140 € TTC.

Délibération 24/2016

Vu la délibération du Conseil municipal du 07/04/2005, instituant la mise en place de l'I.A.T. au profit des agents relevant des cadres d'emploi des catégories C et B,

L'assemblée délibérante, décide des coefficients appliqués aux grades suivants :

		Coefficient Attribué
		7
C	Adjoint Administratif principal 2ème Classe	3
C	ATSEM principal 1ère classe	3
C	Adjoint Technique principal 1ère classe	

Les critères d'attribution individuelle de l'I.A.T. en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions sont les suivants :
► Les prises d'initiatives.
► Le suivi des tâches.
► Les efforts de formation et d'application.
Le vote de ces coefficients est un ajustement au regard des avancements de grade des agents que cela n'a pas d'incidence sur le budget initialement voté.

3/ Dossier : Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Présentation de la 1ère demande de papillon Terre Saine et commission aménagement

Isabelle AUBIAN informe le Conseil Municipal de la 1ère demande de papillon au niveau de la Région, dans le cadre du projet Terre Saine. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de l'engagement pris avec l'ancienne Région dans un souci de préservation de l'environnement et d'une réduction quasi-totale de l'utilisation des pesticides sur le territoire communal.

Isabelle AUBIAN détaille les avancées de la commission aménagement et environnement en matière d'élaboration du plan d'entretien communal. Le document est bientôt achevé et servira de support technique pour les élus et les agents communaux dans le traitement des espaces verts du territoire.
Elle informe également de remarques reçues par mail concernant le fait que la commission aménagement ne serait pas très productive en matière d'actions. Ces remarques sont certes bienvenues pour faire le bilan des actions menées mais il aurait été préférable de le faire lors de la commission et d'une manière moins désagréable afin de continuer à construire un projet ensemble.
De plus, elle indique avoir toujours demandé quelles actions entreprendre et qui voulait s'en occuper et n'avoir guère eu de réponses concrètes et d'investissement personnel.
Il faut noter que la commission s'occupe aussi de l'aménagement et que le projet de Rouvre a demandé du temps. L'élaboration du site a également demandé beaucoup d'investissement.
Lors de la commission de décembre 2016, elle a demandé quelles étaient les préoccupations sur lesquelles il fallait travailler. Un des points évoqués concerne les haies (voir réunion avec l'Ifree réservée aux élus, déjà mentionnée lors de la commission de janvier), l'assainissement (un rendez-vous a été demandé aux élus de la CAN) et les incivilités de certaines personnes (des courriers ont été envoyés).
Monsieur le Maire renouvelle son soutien à la Présidente de la commission pour les actions engagées et le travail fait avec les bonnes volontés.

b) <u>Commission scolaire</u>

Monique Mathis indique, après le Conseil d'école du 10 mars et pour répondre aux demandes des parents d'élèves, la commission scolaire étudie un programme d'activités périscolaires pour la prochaine que rentrée et la mise en place d'un temps d'aide aux devoirs. Les coûts seraient pris sur l'allocation versée par l'Etat pour mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est que les activités soient gratuites. La commission doit aussi réécrire le Projet Educatif Territorial, qui était cantonal depuis 3 ans et devient communal. Les membres de la commission ont sollicité le directeur du Centre Socio-Culturel et une des animatrices pour les aider dans ces travaux.

c) <u>Centre Communal d'Action Social (CCAS)</u>

Le CCAS s'est réuni le 14 avril dernier. Le budget primitif 2016 a été voté, le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 ont été adoptés. Un travail sur le règlement intérieur du CCAS est mené. L'assistante sociale de secteur est associée aux différentes démarches et réflexions engagées autour du fonctionnement du CCAS.

d) <u>Conseil communautaire</u>

Monsieur le Maire informe de l'adoption du projet de territoire de la CAN. Les 3 taxes 2016 : CFE, Taxes Habitation et Foncières qui restent inchangées comme indiqué lors du dernier conseil. Il a été fait un ajustement des allocations d'attribution communautaires. Plusieurs délibérations ont votées dont entre autre 4 délibérations relatives au développement économique (vente et achat de parcelles, bande de roulement du Bd Willy Brandt) et 2 délibérations relatives au transport et à la mobilité. Il y a eu également 13 délibérations relatives au projet de règlement local de publicité, à divers PLU, au droit de préemption, aux dispositions du PLH (subventions de réhabilitation de parc locatif, mis en place de prêt locatif social, prêt à taux 0%...) et 2 délibérations relatives aux déchèteries (acquisition d'engins et de parcelle à Magné).

4 / <u>Questions diverses</u>

<u>PROCHAINE REUNION</u>
Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : mardi 31 mai 2016
Fin du Conseil Municipal à 20h55.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 12
Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Emilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Olivier FOUILLET, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.
Absents excusés : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Céline THROMAS.
Date de la convocation : 03/05/2016
Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1/ Délibérations

a) Taxes 2016

Par suite d'une modification règlementaire dans le cadre de la loi de finances 2015, « Jusqu'à la date de la prochaine révision, le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la taxe d'habitation ». Article 1636 B sexies, modifié par Ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 - art. 1.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les taux adoptés le 25 avril 2016 doivent donc être votés à nouveau car la variation de la TFNB était plus importante que celle de la TH.

Une discussion s'instaure : la majorité des conseillers décide de ne pas revenir sur le taux retenu pour la TH et donc de retenir une variation identique pour la TFNB, soit 1%. L'incidence monétaire sera une perte de 1500€ de recettes pour le budget communal.

Délibération n°25/2016
Annule la délibération n°16/2016

Vote des taux des taxes locales 2016 :

➢ ***Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide avec 12 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention, des taux des taxes 2016 suivants :***

1) ***Taxe d'habitation : 16.01 %***
2) ***Taxe foncière : 16.48 %***
3) ***Taxe foncier non bâti : 53.14 %***

Le produit attendu est de : 307 570 €

➢ ***Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

b) Transport scolaire 2016-2017

Délibération n°26/2016

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer concernant la participation de la commune au transport scolaire des enfants de l'école maternelle et primaire. Pour l'année scolaire 2016/2017. La Communauté d'Agglomération du Niortais demande pour l'abonnement annuel une participation de 46 € par enfant. Le montant est inchangé par rapport à l'année dernière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➢ ***De participer au transport scolaire, des enfants de l'école maternelle et primaire de GERMOND-ROUVRE, pour l'année 2016-2017, pour un montant annuel par enfant de 46 €.***

➢ ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette décision.***

c) **Heures supplémentaires**

Délibération n°27/2016

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer concernant la participation de Christelle GUIBERT, ATSEM, au voyage scolaire au Loup-Garou. A cette occasion et suite à l'avis favorable du CTP en date du 21 mars dernier, Mme GUIBERT devra percevoir des heures complémentaires et des heures supplémentaires, le total d'heures excédentaires suite à sa participation à ce voyage scolaire étant de 26.5 heures en centième.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***D'approuver la participation de Christelle GUIBERT au voyage scolaire au loup-garou à LEZAY qui s'est déroulé du 25 au 27 avril 2016.***
- ***De rémunérer des heures complémentaires et supplémentaires à cet agent dans la limite de 26.5 heures en centième, salaire du mois de mai 2016.***

2 / Questions diverses

Daniel SORAIN demande s'il est possible d'obtenir la liste des compétences de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN). Monsieur le Maire répond que nous disposons du dernier arrêté préfectoral, que ce document a été transféré par mail fin 2015 et distribué en format papier à tous les élus mais que Daniel SORAIN ayant été absent fin 2015, il n'a pas eu la version papier. Le document lui est remis en séance.
Claude MEUNIER informe du contact qu'il a eu avec la MSA dans le cadre d'une intervention possible sur la commune, en réunion publique, sur le thème «Terre Saine et Santé». Il transmet tous les éléments nécessaires à Isabelle AUBIAN afin de finaliser ce projet.
Il propose également que soit étudiée la possibilité d'installer une signalisation au sol au niveau de l'entrée de GERMOND en venant de SAINTE OUENNE permettant d'inciter les automobilistes à serrer à droite sur cette voie. Il aimerait également savoir comment faire respecter la règlementation en matière de circulation des poids lourds.
Monsieur le Maire rappelle que la la RD168 est limitée à 12 tonnes hors desserte locale et ce en accord avec les services du Conseil Départemental. En outre, il indique qu'il appartient à chacun ~~faut~~ d'intercepter les chauffeurs et de leur rappeler la limitation de tonnage. A défaut, il peut être utile de relever les plaques d'immatriculation et/ou tout élément permettant l'identification du véhicule.
Daniel SORAIN redemande l'interdiction de circulation au niveau du passage du puit neuf précisant que ce passage est largement fréquenté par les enfants se rendant au car scolaire, et est dangereux. Les services de ramassage des ordures ménagères qui jusqu'alors utilisaient ce passage, ne passeraient plus sur ce chemin. Il n'y aurait donc plus de nécessité à maintenir une circulation routière sur cette voie.
Monsieur le Maire précise le contexte de la demande. Il rappelle que l'incident est survenu à l'origine avec l'impossibilité aux services Collecte des Ordures Ménagères de la CAN d'assurer leurs prestations. Un artisan avait occupé l'espace public, coupant la circulation sur une voie proche, chemin du Puits, pour effectuer des travaux et ce, sans autorisation préalable. Pour rappel, l'autorisation préalable n'est pas une sanction mais un acte de sécurité pour tous et d'organisation notamment pour appréhender les perturbations que les chantiers peuvent générer. L'absence de demande d'autorisation de voirie est généralement due à la méconnaissance de la procédure. D'ailleurs, l'artisan concerné procède depuis systématiquement aux demandes réglementaires. Quant au changement de circuit qu'effectueraient les agents de la CAN, Monsieur le Maire tient à préciser que les trajets sont organisés au regard du nécessaire respect des règles de sécurité, tant pour les usagers, que pour les agents. Il n'appartient pas à ces derniers ou la municipalité d'en modifier l'organisation. Monsieur le Maire prend note des observations de M. Sorain est se rapprochera du service concerné afin de recueillir les informations nécessaires notamment savoir si ce passage est toujours utilisé dans le cadre du ramassage des ordures ménagères ou non. Selon les informations recueillies, une réflexion pourra être envisagée sur l'arrêt de la circulation routière sur ce chemin.

PROCHAINE REUNION

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : mardi 31 mai 2016

Fin du Conseil Municipal à 19h25.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 OCTOBRE 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 11
Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER (départ à 20h05), Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN (départ à 19h50).
Absents : Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Tony CHOLLET (pouvoir donné à Rémy GADREAU) Olivier FOUILLET, Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER).
Date de la convocation : 17 octobre 2016
Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 27 septembre 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Demande de subvention pour le portail de l'école

Délibération 65-2016

Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre le terrorisme, le Fonds Interministériel de Prévention et de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) vient d'être abondé et destiné à sécuriser les établissements scolaires. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour l'installation d'un portail à commande électrique à l'école, entre le restaurant scolaire et la garderie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De solliciter une subvention au titre du FIPDR, d'un montant de 2208 € soit 80 % du montant total HT des travaux prévisionnels.***

b) Acquisition d'un aspirateur

Délibération 66-2016

L'utilisation d'un aspirateur pour l'entretien de la salle des fêtes est nécessaire. Monsieur le Maire en propose l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***L'achat d'un aspirateur auprès de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITE pour un montant de 424.20 € TTC (sacs inclus)***

3/ Dossier réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) SIAH

Nellie TARDITS, technicienne des rivières du Syndicat d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH) a été invitée ce soir par l'ensemble du Conseil Municipal pour présenter le SIAH, son origine, ses fonctions, ses actions et son devenir.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de l'Autize et de l'Egray a été créé par arrêté préfectoral du 18 octobre 1984. Il regroupe aujourd'hui 19 communes adhérentes appartenant à 2 communautés de communes (la CC Gâtine Autize et la CC Val d'Egray) et la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) via Germond-Rouvre. Il est géré par un bureau exécutif de 6 personnes et un Conseil Syndical de 19 délégués.

Son périmètre d'intervention s'étend sur l'Autize, l'Egray et leurs affluents.
L'objectif du syndicat est de mettre en place une politique de gestion et d'entretien des milieux aquatiques sur son territoire de façon durable, notamment dans le but d'atteindre le bon état écologique des eaux préconisé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). Le SIAH dispose d'un site Internet qui permet la promotion de ses actions : http://siahautizeegray.free.fr/.
Une discussion s'en suit sur la politique de gestion des rivières aujourd'hui et plus généralement de l'eau.

b) Inventaire des zones humides : préparation du groupe d'acteurs locaux

Dans le cadre de la réalisation des inventaires communaux des zones humides, et tel que cela a été adopté lors du Conseil d'Agglomération du 27 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé, lors de la dernière réunion, de conventionner avec la CAN afin d'effectuer cette étude.
Aujourd'hui il s'agit de prédéfinir le groupe d'acteurs locaux qui participeront à cet inventaire. A cet effet, les modalités d'inventaire sont précisées dans le document élaboré par l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et validé en Commission Locale de l'Eau le 1er juin 2010. Le groupe doit être constitué de personnes ayant une bonne connaissance du territoire et représentant diverses instances (représentant de la chasse, représentant de la protection de la nature, délégué du SIAH etc…).
Monsieur le Maire indique que les personnes susceptibles de pouvoir participer à cet inventaire seront sollicitées par courrier.

c) Compte rendu Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Monique MATHIS fait part du compte rendu de la dernière réunion du SECO qui a eu lieu le 19 octobre 2016. Elle souligne le renforcement des moyens humains au sein du syndicat avec le recrutement de 3 personnes, ainsi que des débats autour de la possibilité de rachat de terrains agricoles le long des berges de la Sèvre.
Le syndicat a également décidé de regrouper au sein d'une même commission, les compétences assainissement collectif et assainissement individuel.

d) Compte rendu du Conseil d'Ecole

Le premier Conseil d'Ecole de l'année scolaire s'est déroulé le 17 octobre dernier. Les effectifs sont de 125 élèves. Le règlement intérieur de l'école a été adopté avec peu de modifications par rapport à l'année dernière.
Le directeur a décrit les projets en cours : Piscine pour les CP-CE1 en février, activités sportives au gymnase de Saint Maxire comme l'année dernière, projet « Apprendre à Porter Secours », échange expérimental entre les classes de CM2 et de 6ème du collège de Champdeniers ; un projet cirque est également programmé pour les 5 classes sur 2 semaines en février et avril-mai, en collaboration avec l'association ***Cirque en Scène.*** Ce sera le thème du spectacle de fin d'année scolaire. L'aide de la municipalité et de l'APE est attendue pour le financement. Noter aussi le renouvellement des visites des 5 classes à St-Marc-La-Lande, des projets « Ecorce » et « école et cinéma ».

Stéphane PELLETIER propose qu'une réflexion soit menée sur le contenu des repas des enfants, et notamment un questionnement sur la pertinence de servir de la viande à tous les repas. Isabelle AUBIAN demande à ce que cette réflexion soit proposée aux parents d'élèves, dans le cadre de la commission scolaire. La démarche concernant la possibilité d'approvisionner le restaurant scolaire en privilégiant les circuits courts se poursuit. Monsieur le Maire informe qu'à ce titre une rencontre entre les élus, des représentants de RESALIS et le personnel de restauration, est prévu le 28 octobre prochain.

e) Compte rendu du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Le dernier Conseil de la CAN était le 17 octobre. Ce Conseil a permis de validé les modalités d'application du pacte financier. Le projet de la salle culturelle pourrait entrer dans ce dispositif.

f) Compte rendu de la commission développement durable

Isabelle AUBIAN a assisté aux dernières commissions développement durable de la CAN les 20 septembre et 18 octobre dernier. Des informations sur les défis familles à énergie positive ont été

communiquées. Ces défis consistent à proposer des idées, solutions, afin d'économiser sur les consommations d'eau et d'énergies au sein des foyers et permettre de diminuer les dépenses sur ces postes.
Isabelle AUBIAN fait également part de l'existence d'une plateforme en ligne : ACT'e en Poitou-Charentes. Cet espace aide, conseille gratuitement les personnes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique. Ce dispositif est porté par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME entre autres.

ACT'e
en Poitou-Charentes
Vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique

http://www.acte-renovation.fr

4/ Questions diverses

Isabelle AUBIAN souhaiterait qu'une discussion soit engagée au sujet des compteurs communicants : Linky, Gazpar, eau.

Une animation autour de la préservation des haies est prévue le dimanche 20 novembre prochain. A cet effet les enfants de l'école qui le souhaitaient ont pu participer à un concours de dessin. Plusieurs dessins ont été sélectionnés afin d'illustrer l'invitation à cette journée d'action.

Une rencontre avec les agriculteurs de la commune est prévue le 15 décembre prochain afin d'évoquer le programme Re-Sources et échanger sur les pratiques de chacun en lien avec voirie et haie.

Prochaine manifestation à noter : le 25 janvier 2017, balade thermographique à Germond.

Prochaines dates de réunion du Conseil Municipal : jeudi 17 novembre et mardi 20 décembre 2016.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 13
Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT (départ à 20h pouvoir donné à Tony CHOLLET), Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS (départ à 20h, pouvoir donné à Estelle AUTRET).
Absents : Ludivine CHAUVINEAU, Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).
Date de la convocation : 12 juillet 2016
Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1/ Approbation du compte rendu du 28 juin 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 28/06/2016 à l'unanimité moins une abstention de Claude MEUNIER qui souhaite s'abstenir car il n'était pas présent lors de la dernière séance de Conseil Municipal.

2/ Délibérations

a) Demande de permis d'aménager

Délibération 41-2016

Le 3 juin dernier, il a été déposé en mairie une demande de permis d'aménager pour un terrain à lotir à GERMOND. Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de donner leur accord ou non concernant la restitution à la commune des équipements communs de ce lotissement (voirie, trottoirs etc.). Monsieur le Maire propose un accord de principe sous réserve que les gestionnaires de réseaux aient déjà effectué leurs raccordements et/ou installations (électricité, eaux, téléphonie etc.) et que les trottoirs soient aux normes accessibilité avec un cheminement piétonnier de prévu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De donner un accord de principe à la signature de la convention de restitution à la commune des équipements communs dans le cadre du projet de lotissement situé « Puits Biard » sous réserve que les installations et raccordements inhérents aux réseaux cités ci-dessus soient effectués avant la restitution.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention mentionnant les prescriptions ci-dessus et tous documents afférents à cette décision.***

b) Bilan financier école 2015-2016 et tarifs cantine et garderie 2016-2017

Monsieur le Maire présente le bilan financier des coûts « Groupe Scolaire » pour l'année 2015-2016. Ces derniers ont légèrement diminué compte tenu des efforts de la municipalité, des agents et la baisse des effectifs de ces dernières années.
Au regard de ces constatations, il n'est pas proposé d'augmentation de tarifs cantine et garderie pour l'année 2016-2017. Une baisse des tarifs ne serait pas envisageable non plus, compte tenu de la faible diminution de ces coûts et l'incertitude sur les effectifs à venir. La participation communale aux frais de fonctionnement de l'école est d'environ 66.3 % et la part de participation au titre de la garderie est de 52.7 %.
A la rentrée 2016-2017, nous savons déjà que l'effectif des petites sections est important : 32 enfants dans la classe. Le directeur de l'école a demandé l'affectation d'un agent supplémentaire le matin afin de suppléer l'enseignant et l'ATSEM. La municipalité a accepté à raison de 2 heures/jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h.
Monsieur le Maire informe également de la fin du contrat d'un agent en charge de la surveillance de cour et aide à la cantine. Ce contrat ne sera pas renouvelé car une réorganisation des services des agents a été mise en place conformément à la règlementation en matière de surveillance des enfants.
Tony Chollet s'interroge sur la quantité de nourriture jetée à la cantine scolaire. Monique MATHIS indique que celle-ci est faible. Depuis que les enfants se servent eux même à la cantine, le gaspillage a

considérablement diminué et la cantinière témoigne d'une grande vigilance quant à cette problématique.

Délibération 42-2016

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, sur les tarifs des services municipaux de l'école du Champ du Moulin, cantine et garderie, décide pour l'année scolaire 2016-2017 :

Les tarifs de cantine au 01.09.2016 sont maintenus comme suit :

CANTINE

Repas enfant : 2.55 €
Repas adulte : 5.20 €
Repas agents communaux
: 2.40 €

Les tarifs de garderie au 01/09/2016 sont fixés comme suit :

GARDERIE

Matin (mois) : 15.70 €
Soir (mois) : 18.70 €
Journée complète (mois) : 31.70 €
Garde exceptionnelle : 3 € *(5 unités maxi par mois)*
Dépassement d'horaire : 3 € par tranche de 10 minutes

- ***Un montant forfaitaire de 31.50 € par enfant, sera prélevé le 10 de chaque mois, à compter du mois d'octobre 2016 jusqu'en juillet 2017 (soit 10 mensualités) pour les familles ayant choisi la facturation par prélèvement automatique.***
- ***Un solde de réajustement sera calculé en juillet 2017 pour règlement en août 2017.***

c) Transport scolaire

Il a été reçu en mairie un courrier de la Communauté de Communes du Val d'Egray indiquant que les tarifs transport scolaire augmentaient à la prochaine rentrée. Le Conseil Départemental qui en a la compétence, a décidé d'augmenter ses tarifs, passant ainsi de 21€ à 100 € par enfant et par an pour les enfants allant au centre de loisirs du Val d'Egray à Champdeniers. La CCVE qui jusqu'alors participait à hauteur de 21 €/ enfant, dans le cadre de la convention tripartite entre le CSC, la CCVE et la commune, a décidé de maintenir cette participation. Il reste donc à charge 79 €/ enfant. Les membres du Conseil Municipal souhaitent réfléchir au montant d'une participation éventuelle de la commune et mener une réflexion en matière de transport alternatif type minibus, Rapides Gâtinais etc… avant de se positionner.

d) Logiciel Cimetière

Délibération 43-2016

Afin de gérer les 2 cimetières communaux, il est nécessaire de se munir d'un outil informatique. Deux devis ont été reçus en mairie :

SEDI EQUIPEMENT : 996 € TTC
CEGID : 2 496 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De choisir l'entreprise SEDI EQUIPEMENT pour un montant de 996 € TTC. Ce montant sera imputé au budget primitif 2016 section investissement dépenses – article 2051 : Concessions, droits similaires.***

e) Référent sécurité routière

Délibération 44-2016

Il est demandé à chaque commune, par les services de l'Etat, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, de nommer un référent sécurité routière parmi son Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Olivier FOUILLET référent sécurité routière***

Celine THROMAS précise que la route de la Ballade est très dangereuse. Lors de la montée et la descente du car par les enfants, en période scolaire, les automobilistes continuent de rouler trop vite. Compte tenu de l'emplacement du car, les véhicules des parents, les traversées de route par les familles entre le parking et le car sont dangereuses, compte tenu que la visibilité est médiocre et le danger très présent. Elle demande s'il est possible d'intervenir rapidement sur cet axe.
Monsieur le Maire rappelle que le réaménagement de cette route fait partie des projets de l'équipe municipale. Il souhaite consulter les habitants riverains et parents des usagers du car afin de réfléchir aux travaux utiles et possibles très prochainement.

f) Référent PLUID

Délibération 45-2016

Il est demandé par les services de la CAN dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Durable (PLUID), de désigner un référent titulaire et un référent suppléant PLUID au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De désigner Gérard EPOULET référent PLUID titulaire***
- ***De désigner Tony CHOLLET référent PLUID suppléant***

g) Salle culturelle

Délibération 46-2016

Dans le cadre du projet de restructuration et rénovation de la salle culturelle de la commune, le cabinet d'architectes et associés a été sélectionné pour effectuer une étude sur ce projet. Au regard de l'avant-projet qui a été élaboré, il a été décidé par délibération n°40-2016 de choisir le projet global d'un montant de 549 780 € HT pour servir de base au montage financier dans le cadre des demandes de subventions. Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il convient désormais de lancer une consultation d'appel d'offres pour la partie maitrise d'œuvre sur la base de ce diagnostic et de cette proposition.

- 4 phases de travaux sont proposées. Ces 4 phases devront restées indépendantes les unes des autres :
1ère phase : hall + bar + sanitaires
2ème phase : salle + chauffage double flux
3ème phase : loge, scène et extension
4ème phase : surélévation toiture scène
Option : Gradins rétractables

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour la maitrise d'œuvre dans le cadre du projet de restructuration et de réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, sur la base du diagnostic et avant-projet retenus lors du Conseil Municipal du 28 juin dernier, délibération 40-2016. Ce marché sera passé en procédure adaptée.***
- ***Le règlement de la consultation sera annexé à la présente délibération.***

3/ Dossier réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) SIAH

Le compte rendu est parvenu en mairie. Claude MEUNIER se propose d'expliquer plus précisément la question de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

b) SECO

Isabelle AUBIAN procède au compte rendu de la dernière réunion du SECO :
Elle indique qu'il a été validé le transfert de compétence « eau et assainissement » de Coulonges sur l'Autize avec les éléments d'inventaire financier (emprunts et subventions), les biens transférés sont la station d'épuration et les postes de refoulement.
Concernant le Rapport Prix Qualité Service du SECO 2015 (RPQS) : rendement des réseaux, la

présentation future se fera par secteur et non par commune.
Il est constaté une baisse de 7,5% de la production. La contractualisation envers les 3 autres syndicats d'eau d'un minimum d'achat pour garantir le long terme est évoquée.
Le rendement global est 77,5%. L'objectif est d'atteindre les 80% en 2018, sinon les subventions risquent de diminuer. Il faut rechercher les fuites et renouveler les réseaux. Certains sont en amiante : danger pour les agents non pour la santé publique. (Germond-Rouvre a un bon rendement, 90%).
Il est question de renouveler les compteurs (certains ont plus de 40 ans et ne transmettent pas la consommation exacte).
La conservation des châteaux d'eau est-elle pertinente ? L'étude patrimoniale en cours répondra.
Le Conseil Départemental propose une convention d'un groupement de commande pour l'achat d'un logiciel pour le SPANC d'un montant de 15 000€. Il serait ainsi unique, pourrait collecter des données identiques pour tout le département. Le budget SPANC est en déficit chronique mais le conseil syndical est favorable à cette mesure à condition que tous les syndicats d'eau signent la convention.

4/ Questions diverses

Emilie CLOCHARD rappelle qu'en cas de forte chaleur, il serait bienveillant et fortement apprécié d'apporter une attention particulière aux personnes fragiles et susceptibles d'être mise à mal lors de canicule.

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : lundi 29 août 2016

Fin du Conseil Municipal à 20h50.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOUT 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 12
Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET (départ 19h45), Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER (départ 19h45), Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.
Absents : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).
Date de la convocation : 25 août 2016
Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 19 juillet 2016

Claude MEUNIER précise qu'il avait fait une remarque lors du dernier Conseil Municipal concernant les moyens dont la commune dispose ou non permettant de contrôler l'état des voies que la collectivité devrait récupérer dans le cadre du projet du lotissement « Puits Biard ». Il s'interrogeait sur les recueils et capacités d'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement issues des fonds dominants (terrains exploités au-dessus) et leur bon écoulement au débouché sur la route départementale (au regard des difficultés constatées avec les employés communaux et élus cet hiver).
Suite à cette remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Inventaire des zones humides

Délibération 47-2016

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) lors de sa séance du 27 juin dernier a décidé de réaliser un inventaire des zones humides sur le territoire de la CAN. La commune de GERMOND-ROUVRE étant membre de la CAN, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la réalisation de cet inventaire sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAN de réalisation d'une étude d'inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.***
- ***Le Conseil Municipal est informé que la commune s'engage à payer sa quote-part conformément aux conditions financières mentionnées dans la convention de réalisation de l'inventaire.***
- ***Le groupe d'acteurs locaux sera désigné lors du prochain Conseil Municipal.***
- ***La convention sera annexée à la présente délibération.***

b) Transport scolaire

Délibération 48-2016

Le montant du transport entre la commune de GERMOND-ROUVRE et le CSC du Val d'Egray était jusqu'à alors de 21 € / enfant. Le département facturait et la CCVE (Communauté de Communes du val d'Egray) prenait en charge ce montant dans le cadre des accords entre le CSC, la commune et la CCVE. Le Conseil Départemental a augmenté ses tarifs de manière exponentielle. Le tarif étant désormais de 100 € / enfant. La CCVE a déjà indiqué ne pas prendre en charge ce montant au-delà de ce qui est déjà versé soit 21 € par enfant. Reste donc à charge la somme de 79 € par enfant. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur la prise en charge ou non de ce transport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De financer le transport des enfants, soit 2€/trajet par enfant, une fois par semaine sur la base de 36 semaines d'école, au centre de loisirs le mercredi en achetant directement les tickets de transport au service RDS.***
- ***De demander à la CCVE de reporter la participation transport versée à la commune directement au CSC, car la CCVE ne sera plus facturée par le département.***

c) Location de la salle communale

Délibération 49-2016

Monsieur le Maire propose d'autoriser la location de la salle communale de GERMOND-ROUVRE à tous les habitants de la commune et ceux des communes avoisinantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De louer la salle communale aux habitants de GERMOND-ROUVRE et des communes avoisinantes aux tarifs en cours selon délibération du 24 juin 2013.***

Claude MEUNIER précise que les habitants de GERMOND-ROUVRE assumant financièrement les charges inhérentes aux fonctionnements et à l'entretien des salles, devraient pouvoir être prioritaires sur les locations. Monsieur le Maire répond qu'il ne saurait y avoir de discrimination et qu'une réflexion sur les modalités de location et tarifs des salles sera menée lorsque les travaux de la salle des fêtes seront terminés.

d) Plan de financement lotissement de La Fougère

Délibération n°50/2016

Dans le cadre du projet de requalification du lotissement de la Fougère, 5 versions ont été proposées par le cabinet d'études l'Atelier du Baron Perché :
Version A : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre
300 174.00 € TTC ttes options
Version B : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre + aire de loisirs minima
306 011.40 € TTC ttes options
Version C : Aire de loisirs
302 595.72 € TTC ttes options
Version D : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre + aire de loisirs minima
395 612.40 € TTC ttes options
Version E : Lot la Fougère + chem. Chêne Rouvre + aire de loisirs minima
400 170.72 € TTC ttes options
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir la version A pour un montant de 300 174.00 € TTC.
- De retenir le plan de financement pour l'opération suivant :

DEPENSES HT **324 424 €**

- Etude **14 550 €**
- Travaux VRD **155 435 €**
- Travaux Espaces verts **52 710 €**
- Maitrise d'œuvre **15 245 €**

(Estimation calculée sur la base de 4,9 % du coût total des travaux conformément à la proposition du cabinet d'études de l'Atelier du Baron Perché)

- Option Génie Civil + enfouissement télécom **48 875 €**

(Estimation sur la base de 25% des frais d'effacement du réseau électrique (2 tranches) (101368 € + 87 613 €) + les frais inhérents à la commune d'effacement des réseaux téléphoniques (939 € + 691 €), conformément au compte rendu du CTER et délibération 19/2016).

- Eclairage public **46 000 €**
- Acquisition bande de terrain chemin de Rouvre **1 500 €**
- Enfouissement **8109 €**

(Conformément au compte rendu du CTER et délibération 19/2016)

RECETTES HT **324 424 €**

- DETR **62 500 €**
- Aide à la décision **6 000 €**
- CAP79 **40 930 €**
- Réserve parlementaire **12 000 €**
- Sieds **23 000 €**
- Emprunt **197 994 €**

(Sur la base du HT auquel il faudra rajouter la TVA)

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 62 500 €.
- De demander une subvention aux services du Département dans le cadre du CAP79, appui aux collectivités, d'un montant de 40 930 €.

- De solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 12 000 €.
- De donner délégation à Monsieur le Maire afin d'entamer les démarches auprès des Banques pour un emprunt de 250 000 € maximum, destiné à financer le projet de requalification du lotissement de la Fougère.

e) <u>Portail école</u>

<u>Délibération n°51/2016</u>

Monsieur le Maire propose l'achat d'un portail pour l'école au niveau des bâtiments garderie et cantine afin de garantir la sécurité des enfants, conformément au PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le devis de l'entreprise FMVE pour un montant de 2 760 € TTC.
- D'imputer cette somme au budget supplémentaire section investissement dépenses opération 102 bâtiments scolaires, article 2188 autres immobilisations corporelles.

f) <u>Salle des fêtes</u>

<u>Délibération n°52/2016</u>

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, et suite à l'appel d'offres pour la partie maîtrise d'œuvre.

- 14 dossiers ont été retirés sur la plateforme de téléchargement et 1 réponse a été reçue en mairie : Cabinet Architectes Associés de NIORT

1ère tranche conditionnelle : hall + bar + sanitaires ……100 000 € HT
2ème tranche conditionnelle : salle + chauffage double flux ……150 000 € HT
3ème tranche conditionnelle : loge, scène et extension ……150 000 € HT
4ème tranche conditionnelle : surélévation toiture scène ……150 000 € HT
(Inclus dans le montant) tranche 4 : Gradins rétractables

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De retenir le cabinet architectes associés pour un montant de travaux de 550 000 € HT
- De retenir le plan de financement pour l'opération suivant :

DEPENSES HT	**611 717.50 €**
• Etude architectes	**3 500.00 €**
• OPC	**4 400.00 €**
• Diagnostic SOCOTEC	**467.50 €**
• Maitrise d'œuvre	**53 350.00 €**
• Travaux	**550 000.00 €**
RECETTES HT	**611 717.50 €**
• DETR	**172 500.00 €**
• FEADER	**200 000.00 €**
• Auto financement	**235 717.50 €**

Le Fonds de Soutien à l'investissement 2016 a été refusé, l'enveloppe de crédits alloués ayant déjà été attribués. Une nouvelle demande sera faite en 2017 dès que la nouvelle circulaire sera communiquée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 172 500.00 €.
- De demander une subvention aux services du FEADER dans le cadre des fonds européens, d'un montant de 200 000 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

<u>Délibération n°53/2016</u>

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, et suite à l'appel d'offres pour la partie maîtrise d'œuvre, le Conseil municipal a validé la proposition du cabinet d'Architectes Associés pour un montant HT de travaux de

550 000 € HT. Ce marché passé en tranche conditionnelle nécessite de délibérer pour valider chaque tranche de travaux.

1ère tranche conditionnelle : hall + bar + sanitaires ……100 000 € HT
2ème tranche conditionnelle : salle + chauffage double flux ……150 000 € HT
3ème tranche conditionnelle : loge, scène et extension ……150 000 € HT
4ème tranche conditionnelle : surélévation toiture scène ……150 000 € HT
(Inclus tranche 4 Gradins rétractables)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la première tranche conditionnelle de travaux d'un montant de 100 000 € HT et 18 672.50 € pour la partie maitrise d'œuvre tranche ferme et 6 305.00 € pour la partie tranche conditionnelle. Soit un total de 124 977.50 € HT.
- D'inscrire ce montant sur le budget supplémentaire 2016.

Délibération n°54/2016

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, un diagnostic technique amiante doit être réalisé.
La société SOCOTEC a proposé un devis d'un montant de 467.50 € HT et 60 € HT par échantillon éventuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le devis de la SOCOTEC pour un montant de 467.50 € HT et 60 € HT par échantillon éventuel.

3/ Dossier réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Informations sur le personnel communal

Un agent de l'école en contrat ne sera pas renouvelé compte tenu des effectifs en baisse à l'école et de la réorganisation des personnels titulaires.
Un agent technique en arrêt depuis fin novembre a repris son poste le 2 août dernier.
Un agent technique au niveau du groupe scolaire est en arrêt depuis décembre 2015. Son remplacement continue d'être assuré par un agent titulaire et un agent intérimaire.
L'agent d'animation de la commune va intervenir en appui dans la classe de petite section pour l'année scolaire 2016-2017, à raison de 2h par jour, 4 fois par semaine, compte tenu de l'effectif important dans cette classe à la rentrée.

b) Commission aménagement

La dernière commission aménagement a eu lieu le 21 juillet dernier. Isabelle AUBIAN présente le compte rendu.
Un bilan de la réunion publique Terre Saine du 9 juin 2016 a été présenté :
Une trentaine de personnes (dont 9 élus) étaient présentes dont deux agriculteurs. Le constat : peu d'agriculteurs présents par rapport à l'objectif. La date et le sujet n'étaient pas accrocheurs.
Une proposition de rencontre en fin d'automne et sur un sujet autre « voierie » est étudiée ?
- Bilan de la gestion communale de Terre Saine : suite à cette présentation, quelques personnes remarquent que les herbes folles ne font pas partie de leur paysage habituel et que pour eux cela démontre un manque d'entretien de la commune. Il est rappelé que l'absence d'un agent, la météorologie et la panne d'une tondeuse ont accru la pousse des herbes.
- Echanges sur les pratiques professionnelles et les pratiques des particuliers : des critiques ont été émises quant aux apports importants de pesticides par les agriculteurs. Il a été rappelé qu'il s'agissait surtout d'améliorer les pratiques de chacun sachant que les particuliers surdosent certes des petites quantités mais celles-ci ajoutées les unes aux autres cela est également polluant.
Préparation d'une animation autour du jardinage, des pesticides et des haies.
L'idée consiste à impliquer les élèves de la garderie.
Recensement des trottoirs de la commune et leurs usages
Penser à des marquages au sol/ voies partagées, signalisation.
Sortie par groupe : avec des plans des zones (Rouvre ; Germond ; Breilbon) et noter les trottoirs, les chemins piétonniers et réfléchir sur l'usage + l'entretien
Protection des haies
Appel téléphonique avec le responsable du département 79 de Prom'haies.
Rappel réglementaire : depuis 2015, les agriculteurs n'ont plus le droit d'enlever des haies par rapport à

la PAC. Si une infraction est constatée, il faut le signaler à la DDT, qui viendra constater l'arrachage par rapport à l'inventaire effectué. Cependant cette loi n'impose pas une bonne gestion des haies.
Prochaine réunion : Mardi 6 septembre à 18h30 à la mairie

4/ Questions diverses

Le feu d'artifice du 14 juillet a été très apprécié cette année encore.
Le concert à l'Eglise de l'association « Et avec votre esprit » et le concert de l'Orchestre à Vent de Niort ont beaucoup plu.
Le dernier marché d'août a été très fréquenté tant par de nouveaux producteurs que par les habitants.

Prochaines manifestations :

- Le 26 septembre : Virades de l'Espoir 2016
- Le 2 octobre : Les boucles de l'Egray
- Le 14 octobre prochain un spectacle est prévu à la salle des fêtes de GERMOND dans le cadre du partenariat avec le Moulin du Roc, spectacle proposé par la compagne « caus'toujours » dirigé par Titus.

Olivier FOUILLET demande s'il est possible de rediscuter des horaires des Conseils Municipaux lors de la prochaine séance.

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : mardi 27 septembre 2016

Fin du Conseil Municipal à 20h00.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 12
Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER.
Absents : Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Tony CHOLLET), Daniel SORAIN, Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER)
Date de la convocation : 17 septembre 2016
Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 29 août 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur VIGER, le receveur municipal, est intervenu à la demande de Monsieur le Maire afin de partager avec l'ensemble des conseillers municipaux son analyse financière sur le budget communal.
Il en résulte que la commune a une faible capacité d'autofinancement et cela depuis plusieurs années. Il s'agit donc de continuer à rester très vigilant même si les finances de la commune ne sont pas menacées. Les dotations de l'Etat toujours en baisse, nécessitent un calcul au plus juste des dépenses budgétaires. En revanche la collectivité est très peu endettée au regard de la moyenne (communes de même strate) à la fois nationale, et départementale.

2/ Délibérations

a) Vote du budget supplémentaire et affectation du résultat

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Supplémentaire 2016, étudiée en commission finances le 14 septembre 2016.
Le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :
Fonctionnement : 81 251.82 €
Investissement : 140 687.46 €
Le Budget Total 2016 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + RAR) s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :
Fonctionnement : 873 942.82 €
Investissement : 388 069.36 €
Stéphane PELLETIER explique les différents ajustements qui ont été proposés en fonctionnement et en investissement.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Supplémentaire tel que proposé.

Délibération 55-2016

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2015 est de :
+ 143 216.82 €.

Compte tenu du résultat cumulé d'investissement à fin 2015 de :	73 604.64 €
Compte tenu des restes à réaliser dépenses de 2015 de :	140 955.00 €
Compte tenu des restes à réaliser recettes de 2015 de :	55 010.00 €

Après délibération,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2015 de la manière suivante :
- ***Virement à la Section d'Investissement - Article 1068, pour : 60 000.00 €***
- ***Report en Section de Fonctionnement - Article 002, pour : 83 216.82 €***

b) Devis création éclairage public

Délibération 56-2016

La création d'éclairage public est nécessaire sur la commune. Les devis établis par l'entreprise SEOLIS, concernent la route de Pèce Nègre : 6760.18 € TTC, le chemin piétonnier de Rouvre : 9052.42 € TTC et la partie de la rue du Logis dépourvue d'éclairage 14 592.78 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De retenir les devis concernant le chemin piétonnier de Rouvre : 9052.42 € et le devis de la rue du Logis : 14 592.78 €, soit un total de 23 645.20 €.***
- ***Le devis de la route de Pèce Nègre : 6760.18 € TTC est reporté en 2017.***

c) <u>Devis éclairage école</u>

<u>Délibération 57-2016</u>

Monsieur le Maire propose d'installer un éclairage au niveau du préau de l'école par la création d'une ligne alimentation électrique spécifique. Un devis a été demandé à l'entreprise GIRAUD.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De la création de l'éclairage et prise de courant au niveau du préau de l'école pour un montant de 1345.08 € TTC.***

d) <u>Acquisition d'une parcelle</u>

<u>Délibération 58-2016</u>

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à Monsieur QUINTARD, pour un montant de 1 €, celle-ci est située à GERMOND, parcelle C 1433, suivant document d'arpentage section C 91-92-1072-1328

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***L'acquisition de la parcelle C 1433 pour 1 €, frais de notaire en sus à la charge de la commune.***

e) <u>Logiciel cimetière</u>

<u>Délibération 59-2016</u>

Dans le cadre de l'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion du cimetière, il convient de s'assurer de la maintenance du matériel.
La société ADIC informatique, fournisseur du logiciel, propose un contrat de maintenance annuel.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise ADIC informatique pour un montant annuel de 120 € HT.***

f) <u>Admission en non-valeurs</u>

<u>Délibération 60-2016</u>

Le comptable de la trésorerie de COULONGES VAL D'EGRAY, Monsieur VIGER, indique qu'il ne peut ou n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits sur le présent état joint, en raison des motifs énoncés sur l'état annexé à la présente délibération. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeurs de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

- Total …….. 439.84 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'accepter l'admission en non-valeurs des cotes portées sur l'état annexé qui sera imputé au Budget 2016 – Section Fonctionnement Dépenses – Chapitre 65 Autres Charges de Gestion – Article 6541 Créances admises en non-valeurs.***

g) <u>Contrat Enfance Jeunesse</u>

<u>Délibération n°61/2016</u>

En 2014, la commune a conclu un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Mutualité Sociale Agricole Sèvres Vienne (MSA SV) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2014-2017 qui stipulait un engagement financier de la MSA Sèvres-Vienne jusqu'au 31 décembre 2015.
« Suite à la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2016-2020 entre l'Etat et la Caisse Centrale de MSA, la MSA a la possibilité de prolonger notre partenariat avec notre collectivité dans les mêmes conditions que précédemment ».
Il est donc demandé à la collectivité, la signature d'un avenant à ce contrat afin de poursuivre ce partenariat entre 2017 et 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'accepter la signature de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse.***

h) Activités périscolaires

Délibération 62-2016

Dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires année 2016-2017, Monsieur le Maire propose l'intervention de l'association « Cirque en Scène ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'accepter l'intervention de l'association Cirque en Scène, 30 prestations durant l'année scolaire 2016-2017 pour un montant de 2000 € TTC.***

Délibération 63-2016

Dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires année 2016-2017, Monsieur le Maire propose l'intervention de l'Union Sportive des Ecoles Primaires (USEP).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'accepter l'intervention de l'USEP, activité du 8 septembre au 29 juin de 16h à 17h, une fois par semaine durant l'année scolaire 2016-2017.***
- ***La prestation est facturée 51 € par heure d'intervention.***
- ***Un état récapitulatif des interventions sera communiqué en fin d'année scolaire.***

Monique MATHIS informe que les activités périscolaires se passent bien et que les enfants manifestent un réel engouement pour le cirque et l'activité de multi sport.

i) Virement de crédits

Délibération 64-2016

Dans le cadre du projet de la salle culturelle de GERMOND-ROUVRE, pour réaliser la création de l'opération budgétaire et les frais d'études liés à ce projet, il convient d'effectuer un virement de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***Du virement de crédits suivent :***

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Chapitre 20 - Article 2031	**Opération 125 - Article 2031**
- 12 012.98 €	**+ 12 012.98 €**

3/ Dossier réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Réunion SECO

Claude MEUNIER présente le compte rendu de la dernière réunion du SECO qui sera transmis à l'ensemble des conseillers dès réception.

b) Commission aménagement et environnement

Un recensement des trottoirs de la commune et leurs usages est prévu.
Les objectifs sont de recenser les trottoirs en vérifiant leur largeur, étudier l'entretien à faire et comment, pour le passage piéton, fleurir ou prévoir un revêtement imperméable ou pelouse etc...
La préparation d'une animation autour des haies à l'automne est en cours (fin novembre probablement)
Plusieurs suggestions ont été formulées telles que la plantation d'une haie autour du parking de l'école et au niveau du chemin de la Sardinière, fabrication de pancartes, fabrication d'un hôtel à insectes etc…
Les modalités pratiques de mise en œuvre sont encore à l'étude.
Printemps : une animation avec l'inauguration des jardins des élèves de la garderie serait possible, ou bien faire cette animation lors d'un marché des 3 villages.

Projet Démosol
Planification de la meilleure période de travaux pour moins gêner les usagers du bâtiment :
proposition des semaines 41, 45, 46.

Une planification 4 à 6 semaines avant les travaux d'une communication locale et d'une réunion publique avec les habitants.
Le lancement de la campagne de souscription pendant 3 mois doit commencer quelques jours avant la réunion publique.
Une réunion publique est proposée le mercredi 5 octobre à 20h30 au restaurant scolaire à Rouvre.

Réponse pour la demande du 1er papillon Terre Saine
Un courrier émanant de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes reçu le 19 août nous félicite pour notre engagement mais ajourne notre demande de papillon car nous ne sommes pas en totale conformité avec la législation concernant l'usage ou le stockage de pesticides. Ces points doivent être résolus dans les six mois si nous ne voulons pas élaborer un nouveau dossier de candidature.
La décision de ne pas effectuer de travaux pour être en conformité était motivée par le fait que la municipalité décidait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Ne pas entreprendre de tels travaux inutiles et coûteux semblait évident.

c) Compte rendu conseil communautaire de la CAN et suivi du projet salle culturelle

La loi du 21 janvier 2014 de promotion pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que l'EPCI, signataire d'un contrat de ville, s'engage à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal dans l'année suivant sa signature. Monsieur le Maire présente la proposition de pacte financier et fiscal élaboré par la CAN. Ce pacte permettrait d'obtenir pour les communes de la CAN, un appui financier, dans le cadre de projet d'investissement, au cours de la période 2016-2021. Une enveloppe budgétaire serait allouée à chaque commune suivant 5 critères :
- Population DGF 2015
- Part de l'effort fiscal par habitant
- Part des logements sociaux par habitant
- Part du potentiel financier par habitant
- Part du revenu par habitant

Monsieur le Maire précise qu'il est regrettable que l'attribution de compensation n'ait pas été retenue comme l'un des critères de calcul de ce pacte.
Le projet de salle culturelle pourrait rentrer dans ce dispositif.

4/ Questions diverses

Un débat s'engage sur l'opportunité de maintenir les réunions de conseils à 18h30. Des conseillers estiment que cet horaire perturbe les moments consacrés à la famille. Ils souhaiteraient des réunions à partir de 20h30, susceptibles de laisser plus de temps au débat. D'autres souhaitent le maintien de l'horaire actuel, voire un léger décalage à 18.45/19.00. Le tour de table opéré révèle un maintien de l'horaire actuel. Toutefois, il est demandé à tous d'être le plus concis possible dans ses interventions, et ce d'autant que les projets de délibération sont adressés par courriel. Plus d'efficacité ne signifie pas pour autant moins de débat.

Prochaines manifestations :
- Le 14 octobre prochain à 20h45 un spectacle est prévu à la salle des fêtes de GERMOND dans le cadre du partenariat avec le Moulin du Roc. Ce spectacle est proposé par la compagnie « Caus'toujours » et dirigé par Titus.
- Le 25 janvier : Ballade thermographique

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : mardi 25 octobre 2016

Fin du Conseil Municipal à 21h10.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 9
Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Tony CHOLLET, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER.
Absents : Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Isabelle AUBIAN), Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Rémy GADREAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER), Céline THROMAS (pouvoir donné à Estelle AUTRET).
Date de la convocation : 8 novembre 2016
Secrétaire de séance : Tony CHOLLET

1/ Approbation du compte rendu du 25 octobre 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Claude MEUNIER fait remarquer qu'il a le sentiment que les propos de l'opposition ne sont pas toujours retranscrits dans les comptes rendus, ce que conteste le maire.

2/ Délibérations

a) Convention de maintenance du site Internet de la commune

Délibération 67-2016

Dans le cadre de la mise en place du site Internet de la commune, l'installateur et concepteur du site, l'entreprise la petite agence, propose d'effectuer la maintenance informatique de ce site. Apparentée à l'intervenant, Monique MATHIS n'a pas pris part à ce vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maintenance du site Internet de la commune pour un montant de 955 € TTC pour l'année 2016, frais de licences incluses.***

b) Convention cabine téléphonique

Délibération 68-2016

La société Orange a décidé de retirer toutes les cabines téléphoniques publiques. Monsieur le Maire informe que l'association des Amis de la Bibliothèque a un projet de bibliothèque en libre-service et souhaiterait pouvoir utiliser cet équipement à cette fin. La société Orange propose de céder à titre gracieux ces cabines et notamment celle de la commune, située à Germond sous réserve de la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cession Orange relative à la cabine téléphonique de Germond, à titre gracieux.***

c) Zones Humides

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) lors de sa séance du 27 juin dernier a décidé de réaliser un inventaire des zones humides sur le territoire de la CAN. La commune de GERMOND-ROUVRE étant membre de la CAN, le Conseil Municipal a accepté de participer à la réalisation de cet inventaire sur le territoire communal. Un groupe d'acteurs locaux doit être déterminé. Après consultation du service de la CAN, en charge de la mutualisation de ce projet, il manque plusieurs représentants avant de pouvoir valider de façon définitive ce groupe : un représentant de la CLE (Commission Locale de l'eau) et de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)

doivent être désignés, un représentant de la propriété foncière, un représentant de la CAN, un représentant d'une association officielle de protection de la nature. Dans l'attente de ces derniers éléments, le Conseil Municipal a pris acte des réponses reçues en mairie (plusieurs agriculteurs, un représentant de l'ACCA, un représentant de l'Association de pêche, les élus volontaires etc…). La commune de GERMOND-ROUVRE fait partie du dernier groupement des communes de la CAN à participer à l'étude. Le groupe sera validé une fois que tous les représentants seront précisés.

d) Projet de réaménagement de l'ancienne mairie pour un accueil d'urgence

Délibération 70-2016

Pour faire suite aux nombreux échanges au sein du Conseil Municipal concernant l'accueil éventuel de personnes en difficulté, il est proposé d'aménager l'étage de l'ancienne mairie, autrefois à usage de chambres d'hôtel, afin de disposer d'un hébergement pouvant répondre à cet objectif.

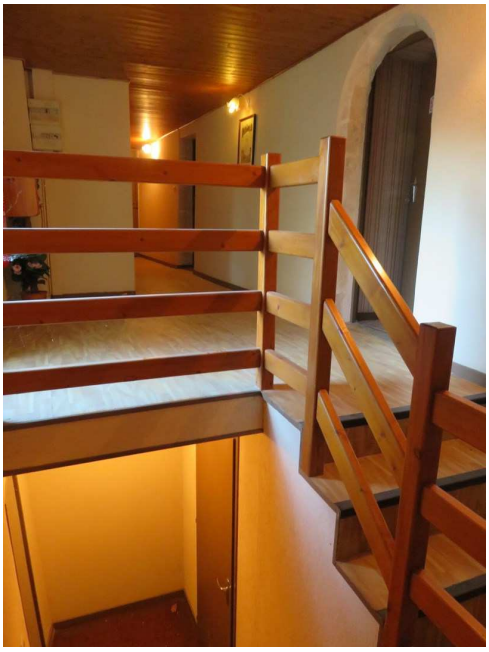

Monsieur le Maire rappelle la démarche de la municipalité qui est prête à s'engager pour mettre à disposition un logement qui comprendra 3 chambres, espace cuisine, une pièce de vie, des sanitaires. Il précise que le bâtiment est en très bon état compte tenu de sa vacance depuis quelques années. Des travaux de réaménagements et rafraichissements sont envisagés.
Claude MEUNIER demande si une association fédérera les personnes accueillies ou si les Elus devront prendre en charge les personnes réfugiées ?
Monsieur le Maire confirme que le rôle de la Municipalité, en tant que telle, limitera son action dans la mise à disposition de moyens, logement en l'occurrence. Comme évoqué avec les premiers bénévoles qui se sont manifestés, il y a plusieurs mois, il est indispensable que les organismes compétents, associations, et volontaires se saisissent de ce projet et constituent un collectif le plus rapidement possible pour venir en aide aux personnes concernées. A titre individuel, chacun est invité à s'engager.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'aménager le 1er étage de l'ancienne mairie en logement d'urgence afin de pouvoir accueillir toutes personnes en difficulté (suite à sinistre sur un bien immobilier, expulsion, réfugiés…).***

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Réunion du programme RE-Sources

Monique Mathis fait part de quelques unes des actions stratégiques proposées aux agriculteurs dans le cadre de ce programme de protection de l'eau pour l'ensemble des communes du SECO (Syndicat des Eaux du Centre-Ouest), par exemple un mix désherbages chimique et mécanique.

Claude Meunier aimerait proposer sur la commune une intervention publique de Laurent SAVARIAU sur le cadencement des travaux agricoles.

Alain GAUTHIER rappelle que l'état du château d'eau se dégrade. Monsieur le Maire informe que le SECO a déjà été alerté à ce sujet et que la dégradation serait limitée aux crépis du bâtiment. Monique Mathis ajoute que l'étude patrimoniale engagée par le nouveau bureau du SECO arrive à son terme et que la planification des travaux nécessaires sur les diverses installations gérées pour les communes, selon leur état, devraient ensuite être adoptées par le syndicat.

La prochaine réunion du SECO est prévue pour le 7 décembre 2016.

b) Compte rendu de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur le Maire et Monique MATHIS ont reçu le 8 novembre dernier, Mme HAFFOUD et Mme BEAUDET du service assainissement de la CAN. Cette réunion d'échanges et visites sur plusieurs sites avait pour but de finaliser des dossiers en cours et étudier les possibilités d'évolution en matière d'assainissement sur Breilbon et Germond. Une visite au niveau du chemin de la Cour a permis de vérifier les possibilités de prolongation du fossé pluvial ouvert, qui reçoit des EU (eaux usées) de plusieurs maisons du village. La réalisation d'un puisard est déconseillée, il serait indispensable d'envisager une autre solution de réseau pluvial respectant la loi sur l'eau, en utilisant un terrain privé situé au-dessus. Pour rappel : l'autorisation de rejet est possible uniquement pour des EU traitées (comme pour un riverain qui a refait récemment sa filière dans ce cadre). Pour les autres, comme nous sommes en zonage AC (Assainissement Collectif) non pourvu d'une filière, il faut demander une extension des visites du SPANC aux maisons de Breilbon, puis de Germond. Cette solution évite de passer par une révision des zonages, très coûteuse. Sur Breilbon, il s'agit donc de revoir les installations individuelles existantes, afin qu'elles soient toutes conformes. Claude MEUNIER indique que le tout collectif n'est pas forcément une réponse satisfaisante mais qu'en revanche il peut être possible d'envisager du semi collectif de petite taille (mini station d'épuration, etc…) solutions a priori mieux adaptées. Il précise qu'une mise aux normes d'installations individuelles est assujettie aux moyens de chacun et cela peut vite mettre des familles en grande difficulté financière.

Dans le cadre du PLUiD, faut-il envisager une révision de la carte des zonages, très ancienne ? Dans un premier temps, il vaut mieux que la commune demande par courrier au vice-président de la CAN en charge de l'Assainissement, une extension des visites du SPANC sur les zones enregistrées en AC dans les villages de Breilbon et de Germond, pour que tous les particuliers soient visités et les problèmes existants identifiés; mais au vu du planning actuel du SPANC, cette extension ne pourrait être envisagée au mieux qu'en fin du second semestre de 2017.

Monsieur le Maire propose avant toute action, d'attendre le diagnostic des installations existantes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous a également été sollicité avec le service des ordures ménagères de la CAN pour étudier et obtenir des réponses sur plusieurs dossiers (accès déchetteries, retrait de la commune du SMITED, etc…). Il indique également que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 13 décembre prochain, avec à l'ordre du jour (entre autres) l'adoption des nouveaux statuts de la CAN, incluant les nouvelles compétences prises par cette dernière.

c) Compte rendu de la commission aménagement

La commission aménagement s'est réunie le 2 novembre dernier, mais seules 3 personnes étaient présentes.

Isabelle AUBIAN présente le compte-rendu de cette commission. Un rappel de l'animation autour des haies le dimanche 20 novembre 2016 est fait. Les dernières modalités d'organisation sont définies.

Un compte rendu du recensement des trottoirs de la commune et leurs usages a été présenté (plans établis pour Germond et Rouvre).

Concernant le projet Démosol la réunion d'information au restaurant scolaire du 5 octobre a accueilli une quinzaine de personnes. Les souscriptions sont possibles jusqu'au 17 janvier (sauf si la somme est atteinte avant). Les personnes intéressées peuvent se rendre sur le site Internet :

*www.crer.info/missions/actions-innovantes/**demosol**.htm*

démosol
LE PHOTOVOLTAÏQUE PARTICIPATIF

Afin de mobiliser et sensibiliser les habitants aux déperditions thermiques dans l'habitat, l'ADIL organise une balade thermographique qui consiste à repérer avec une caméra infra-rouge les dépenses excessives d'énergie liées au chauffage. La commune s'est inscrite dans ce programme : le mercredi 25 janvier 2017 à 18h30, il y aura une présentation en salle, puis une promenade dans les rues de Germond permettant de mesurer par les photos prises avec la caméra les déperditions de maisons d'habitation (propriétaires invités auparavant). Une visite de l'intérieur d'un bâtiment communal est prévue ainsi qu'une présentation des principes de la réhabilitation thermique, puis un pot de l'amitié clôturera cette animation. Ces animations sont organisées en hiver compte tenu des contraintes techniques liées à l'utilisation de la caméra infra-rouge. Une différence de température importante entre l'intérieur et l'extérieur des maisons est nécessaire.

Une réunion avec les agriculteurs est prévue le jeudi 15 décembre à 20h30 (réunion animée par l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement).

Les membres de la commission aimeraient créer un espace d'échange avec les agriculteurs.

L'objectif de cette réunion est de co-construire un projet de préservation des haies publiques et privées à l'échelle de la commune avec les acteurs principalement concernés (élus, techniciens, agriculteurs). Il ne s'agit pas d'une réunion d'information mais bien d'une réunion de travail.

L'ensemble des agriculteurs de la commune sera invité par courrier à cette réunion.

d) Projet SALLE CULTURELLE

Stéphane PELLETIER présente les derniers plans du projet ainsi que le calendrier des travaux de la 1ère tranche : hall, bar, fond de salle et sanitaires dans un premier temps. Les travaux des tranches suivantes sont présentés mais seront fonction des subventions obtenues ou non pour ce projet. Un surplus sera à prendre en considération pour la mise aux normes de l'assainissement. Un rendez-vous avec les architectes en charge de la maitrise d'œuvre est prévu le 24 novembre prochain.

Bar actuel de la salle des fêtes de Germond-Rouvre qui sera supprimé. Un nouveau bar sera installé dans le hall et le mur du fond sera droit.

4/ Questions diverses

- L'association YMEVADE a fait une demande de subvention dans le cadre d'échanges entre guadeloupéens et habitants du canton. Cette demande a obtenu une réponse de principe favorable pour les invités guadeloupéens accueillis par les habitants de Germond Rouvre.

- Monsieur le Maire fait un point sur la situation du personnel (divers arrêts de travail, reprises d'activité, changements de planning, entretiens professionnels en cours etc.).

- Stéphane PELLETIER présente plusieurs propositions d'animation sur la commune pour l'année 2017 : Intervention possible du Très Grand Conseil Mondial des Clowns, les Eurochestries, la SCOP Atemporelle. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable sur le principe à ces animations.

Prochaines manifestations à noter :

Fête de Noël de l'école le 27 novembre

Balade thermographique à Germond le 25 janvier 2017.

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal : mardi 13 décembre à 18h30.

Fin du Conseil Municipal à 22h00.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15
Conseillers municipaux présents : 14
Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.
Absents : Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).
Date de la convocation : 6 décembre 2016
Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1/ Approbation du compte rendu du 17 novembre 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Projet salle culturelle

Délibération 70-2016

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, et conformément à la proposition du cabinet Architectes Associés, choisi pour la partie maitrise d'œuvre du projet, par délibération n°52/2016 en date du 29/08/2016, le Conseil Municipal a validé la tranche 1 des travaux par délibération n°53/2016 en date du 29/08/2016. Il doit aujourd'hui se prononcer sur le plan de financement de ce projet qui a été réajusté ainsi que le lancement de l'appel d'offres auprès des entreprises de travaux pour les 4 tranches de travaux.
Monsieur le Maire informe par ailleurs que la subvention au titre de la DETR a été accordée pour le montant demandé (172 500 €) soit 26 % du montant HT des travaux. L'avant-projet peut être consulté en mairie par les membres du Conseil Municipal qui le souhaiteraient. Stéphane PELLETIER présente le détail de cet avant-projet et les options possibles (menuiseries, matériels techniques liés au spectacle etc…).

1ère tranche conditionnelle : hall + bar + sanitaires …… 97 400 € HT
2ème tranche conditionnelle : salle + chauffage double flux
3ème tranche conditionnelle : loge, scène et extension Total tranches 2 et 3…321 800 € HT
4ème tranche conditionnelle : surélévation toiture scène ……155 800 € HT
Inclus tranche 4 Gradins rétractables

DEPENSES HT 660 055 €

- Etude architectes **3 500.00 €**
- OPC **4 400.00 €**
- Diagnostic SOCOTEC **705.00 €**
- Maitrise d'œuvre **53 350.00 €**
- Travaux **575 000.00 €**
- Option menuiseries **11 600.00 €**
- Diagnostic amiante avant travaux **1 000.00 € (montant estimé, attente devis)**
- Bureau de contrôle **5 000.00 € (montant estimé, attente devis)**
- Etude géotechnique **3 000.00 € (montant estimé, attente devis)**
- Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé **2 500.00 € (montant estimé, attente devis)**

RECETTES HT 660 055 €

- DETR **172 500.00 €**
- FEADER **100 000.00 €**
- FSI 2017 **204 153.00 €**
- CAN **51 391.00 €**
- Auto financement **132 011.00 €**

(Sur la base du HT auquel il faudra rajouter la TVA)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'Avant-Projet Définitif tel que proposé par le cabinet Architectes Associés en date du 24 novembre 2016.
- De valider le plan de financement tel que proposé ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 172 500 €.
- De demander une subvention aux services du FEADER dans le cadre des fonds européens, d'un montant de 100 000 €.
- De demander une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du programme du pacte financier 2016-2018, d'un montant de 51 391 €
- De demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 d'un montant de 204 153 €.
- De valider la tranche de travaux 1 pour un montant réajusté de 97 400 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour les 4 tranches auprès des entreprises de travaux. Il est précisé que seule la tranche 1 est validée, chaque tranche étant conditionnelle, pour que les travaux de l'ensemble du projet puissent être réalisés, les tranches 2, 3 et 4 devront à leur tour être validées par délibération du Conseil Municipal.

Céline THROMAS interroge sur l'amélioration phonique prévue ou non dans le cadre de ce projet. Monsieur le Maire répond que les travaux ne portent pas exclusivement sur cet aspect mais que le changement des ouvertures et revêtements devraient largement contribuer à une baisse du bruit lors des manifestations dans la salle. D'autant plus que la principale nuisance phonique provient des portes ouvertes lors des fêtes et seul le respect des utilisateurs par rapport aux voisins est la meilleure prévention.
Enfin, Claude MEUNIER demande si l'installation de cimaises est prévue afin de pouvoir décorer la salle sans abimer les revêtements muraux. Monsieur le Maire n'écarte pas cette possibilité par la suite, mais ce n'est pas prévu dans les travaux initiaux.

b) <u>Virement de crédits</u>

<u>Délibération 71-2016</u>

Dans le cadre du projet de requalification et réaménagement de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, il convient de procéder à un virement de crédit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***Le virement de crédits ci-dessous :***

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Opération 125 - Article 2031	**Opération 125 - Article 21318**
- 22 407 €	**+ 22 407 €**

c) <u>Changement du délégué CNAS</u>

<u>Délibération 72-2016</u>

Suite aux entretiens professionnels et aux missions exercées par les agents, il est proposé de changer le délégué CNAS de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De nommer Eléonore BIDAUD, déléguée CNAS en remplacement de Nathalie FORTIN qui reste le correspondant CNAS de la collectivité.***

d) <u>Contrat de maintenance informatique Centre de Gestion 79</u>

<u>Délibération 73-2016</u>

Le centre de Gestion des Deux-Sevres a fait parvenir sa proposition d'avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique puisque les tarifs évoluent : la redevance annuelle augmente de 3 %, le taux horaire servant de calcul des tarifs de formation, d'intervention sur site et de poste supplémentaire (au-delà du premier) passe de 35 € à 36 €. Une participation forfaitaire de 26.75 € est instituée, par technicien et par déplacement, pour les interventions sur site hormis pour l'aide à la paie. Il est proposé de signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de formation et d'assistance au personnel à l'utilisation d'un site informatique.

e) <u>Compétences et statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)</u>

<u>Délibération 74-2016</u>

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République,
Vu le CGCT, notamment ses articles L. 5211-17 et L 5216-5,
Vu le Projet de Territoire adopté par délibération du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2016,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 23 novembre 2015,

La loi du 7 août 2015 dite Loi Notre prévoit un renforcement des compétences exercées par les communautés. De nouveaux transferts de compétences sont prévus pour les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2017.
Les intercommunalités sont ainsi renforcées par une montée en puissance de leurs compétences obligatoires.
Les modifications apportées aux statuts s'orientent en 3 temps :
<u>1– Une harmonisation des statuts de la Communauté d'Agglomération</u>
<u>2– L'intégration de la montée en puissance des Communautés d'Agglomération par la Loi Notre</u>
<u>3– Un élargissement des compétences facultatives de l'Agglomération en lien avec le Projet de Territoire</u>
<u>Concernant le Tourisme</u>, il est proposé d'ajouter les actions touristiques suivantes portant sur le développement du Tourisme fluvial par la réalisation d'équipements, du Tourisme d'Affaires par la définition et le développement d'une politique d'évènements de nature économique afin de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que par l'élaboration d'un schéma directeur destiné à la création et à la promotion d'un réseau de chemins de randonnées pédestres, équestres et cyclables à l'échelle de l'agglomération.
<u>Concernant la culture</u>, il est notamment proposé d'ajouter les actions culturelles portant sur l'élaboration d'une politique culturelle sur l'Agglomération, par le soutien et la création de manifestations culturelles à rayonnement d'Agglomération ainsi que par la création et la gestion d'un réseau de Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine d'Agglomération.
<u>Concernant le sport</u>, il est proposé d'intégrer l'élaboration d'un schéma de développement de la pratique du sport à l'échelle de l'agglomération et le soutien aux manifestations sportives porteuses d'attractivité et d'identité sur le territoire.
<u>Concernant le Très Haut débit</u>, il est proposé d'ajouter la compétence suivante :
" Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux Sèvres"
<u>Enfin concernant la santé,</u>
Considérant que l'Agglomération souhaite s'engager pour réaliser sur son territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, un contrat local de santé qui vise à consolider le partenariat local sur les questions de santé,
Il est proposé d'ajouter l' « Elaboration du Contrat Local de Santé sur le territoire ».

Le transfert de compétences est décidé par délibérations concordantes du conseil d'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais, effectives à compter du 1er janvier 2017.***

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Réunion du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Le Conseil Syndical s'est réuni le 7 décembre dernier. Objectif essentiel : Le Débat d'Orientations Budgétaires 2017. Le Conseil a décidé de passer de 6 budgets à 4 budgets : budget général, budget production d'eau potable (incluant Re-Sources), budget distribution d'eau potable et budget assainissement (incluant le SPANC). Les budgets Production et Distribution sont excédentaires avec une capacité d'autofinancement importante et un taux d'endettement faible. Or, d'importants travaux sont également à prévoir : le réseau (2.3 millions d'€), travaux usine (0.2 millions d'€), restructuration des locaux (0.3 millions d'€), construction d'un château d'eau (6.5 millions d'€).

Le programme Re-Sources a été reconduit pour 5 ans et devrait être signé en mars ou avril 2017.
Concernant la tarification, un lissage entre tous les abonnés, est en cours et notamment pour les communes d'Ardin et de Coulonges sur l'Autize, sur une période de 3 à 5 ans.
Au niveau des personnels, une réorganisation du pôle administratif est en cours, ainsi qu'une poursuite de la professionnalisation des équipes.

b) Rencontre Zones Humides

Une réunion d'information a été proposée le 1er décembre par la CAN concernant l'inventaire mutualisé des zones humides étape nécessaire du projet du PLUI. Il s'avère que la commune de GERMOND-ROUVRE fait partie du dernier lot de l'étude et donc aucune investigation ne sera menée sur le territoire avant l'été 2017, voir début d'automne. Lors du démarrage de l'étude sur le territoire, il sera souhaitable de prévoir une réunion d'information auprès des administrés et agriculteurs de la commune.

c) Compte rendu du dernier Conseil Communautaire de la CAN :

Le dernier Conseil Communautaire s'est déroulé le 12 décembre. Un bilan de la baisse des dotations de l'Etat fait apparaitre une diminution de 8 millions d'€ en 4 ans.
Monsieur le Maire informe du projet de ruche sur la numérisation au niveau du territoire de la CAN.

Ordures ménagères et déchetterie
Monsieur le Maire et Stéphane PELLETIER ont rencontré le vice-président de la CAN et la directrice du service, le 2 décembre dernier au sujet des ordures ménagères et du fonctionnement des déchetteries. Ont été abordées les questions d'exonération de taxe pour les personnes âgées résidant principalement en établissement ou celles étant mal desservies, la taxe incitative, l'accès aux déchetteries hors CAN et la sortie de GERMOND-ROUVRE du SMITED. Monsieur le Maire précise qu'aucune réponse précise n'a été apportée, mais tous ces éléments sont à l'étude.
Claude MEUNIER rappelle que certains administrés ont tendance à laisser leurs poubelles sur la chaussée, ce qui est dangereux. Il souhaiterait qu'une information en ce sens soit diffusée dans le bulletin municipal.

Lotissement de la Fougère : suivi du dossier
Le 5 décembre dernier, Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré un représentant de Bouygues Génie Civil et de Séolis en charge du dossier d'effacement de réseaux. La tranche 1 a été validée, mais pas la tranche 2 pour le moment, ce qui risque toujours de retarder le début des travaux d'aménagement du lotissement de la Fougère.

Stéphane PELLETIER informe cependant des nouvelles modalités d'octroi de la DETR 2017, qui seraient plus favorables et permettraient un financement plus avantageux dans le cadre de ce projet. Un nouveau plan de financement devra donc être revoté prochainement si la possibilité d'en présenter un est acquise auprès de la préfecture.

d) Compte rendu du Conseil d'Administration du Centre Socio Culturel du val d'Egray (CSC)

Le Conseil d'Administration et les salariés du CSC se sont réunis le 1er décembre. Le projet du CSC arrivera à son terme fin 2017, il s'agit donc de réfléchir au nouveau projet 2018-2021. Les principaux axes du projet existant ont été examinés. Le bilan du CSC est bon, les objectifs fixés ont été atteints en grande partie, la structure semble bien fonctionner.
Une nouvelle réunion, le 31 janvier, devrait permettre de commencer à définir les nouveaux axes du futur projet, ainsi qu'une rencontre avec les associations locales, une autre avec les enseignants, et l'Assemblée Générale du 22 mars.

D'autre part, en ce qui concerne la petite enfance dont le CSC s'occupe, le projet du lieu Multi-accueil de la future Communauté de Communes (Coulonges Champdeniers Mazières) avance. Le cabinet d'architecte est choisi et le terrain, devant accueillir ce futur lieu, est acheté.

e) Compte rendu CCAS

Il y a eu deux réunions du CCAS. Le règlement intérieur a été adopté et l'adhésion à l'UNCCAS renouvelé. Des membres du CCAS ont participé à l'assemblée générale de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale ainsi que celle de l'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres. Emilie CLOCHARD présente les actions 2017 : étude sur la carte sociale de la population communale. Cette étude mutualisée avec la ville de Niort, l'UNCASS et l'UDCCAS permettra d'élaborer une cartographie des données sociales relatives à la population de la commune.

4) Questions Diverses

Alexandra CHABOT indique avoir été interpellée par des parents d'élèves concernant la prise des repas de midi par les agents communaux dans la salle de garderie qui est également la salle de sieste des enfants. Cela peut interroger concernant les règlementations en matière d'hygiène. Monsieur le Maire rappelle que les agents prennent leur repas dans un coin très en retrait des lits des enfants, dans une salle ayant une capacité d'accueil importante (sachant que seulement 5 agents prennent leur repas à la cantine). De plus, les agents nettoient le petit espace qui leur est alloué et évidemment ces derniers sont sortis avant que les enfants ne rentrent pour la sieste.

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal :

- **Une option est mise pour le jeudi 12 janvier si nécessaire dans le cadre du projet du lotissement de La Fougère.**
- **Mardi 31 janvier à 18h30.**

Fin du Conseil Municipal à 21h10.